

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE**

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 32
Présents..... 22
Pouvoirs 8
Absent..... 2
Suffrages exprimés..... 30

Séance du **mardi 06/03/2018** à 18 h 00
Secrétaire de séance : Mme AMAND-VERMOT
Date de convocation : 28-02-2018

DCC n° 180306/01

Le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de René UGO

Présents : JL. Fabre, B. Henry, M. Tosan, J. Sagnard, E. Feraud, N. Martel, A. Bouhet, M. Robbe, JJ. Forniglia, R. Ugo, MJ. Bauduin, R. Trabaud, C. Bouge, P. de Clarens, JY. Huet, L. Fabre, F. Cavallier, C. Théodose, M. Christine, S. Amand-Vermot, I. Derbès, C. Louis

Absents excusés : I. Bertlot, J. Fabre, P. Fenocchio (pouvoir à JL. Fabre), A. Cheyres (pouvoir à E. Feraud), E. Menut (pouvoir à C. Bouge), MJ. Mankā (pouvoir à JY. Huet), JF Bormida (pouvoir à C. Théodose), C. Mirallès (pouvoir R. Ugo), M. Bottero (pouvoir à R. Trabaud), A. Pellegrino (pouvoir à P. de Clarens)

MOTION POUR LE LYCEE DU PAYS DE FAYENCE

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** la motion pour la poursuite du projet de Lycée suivante :

Le Pays de Fayence, ses parents d'élèves et ses élus se mobilisent pour la création d'un lycée depuis plus de 20 ans afin d'éviter aux plus de 850 lycéens du territoire un temps de transport quotidien de plus d'une heure trente, néfaste à leur réussite scolaire.

Le besoin qui existait déjà il y a 20 ans, est devenu encore plus criant aujourd'hui. D'une population légale de 19 805 habitants en 1999, le Pays de Fayence est passé à 27 519 en 2015. Soit une croissance de près de 40 % en 16 ans. Le nombre de lycéens suit naturellement cette tendance avec pour l'année scolaire 2017-2018, 851 lycéens empruntant les transports en commun vers les lycées de Fréjus, Saint-Raphaël, le Muy, Cannes, Grasse et Draguignan.

A ces lycéens s'ajoutent ceux qui n'utilisent pas les transports scolaires, ceux qui ont opté pour l'internat et ceux de l'Ouest des Alpes-Maritimes. L'implantation du lycée du Pays de Fayence sur la commune de Montauroux permet en effet d'accueillir des élèves des communes du Tignet, de Peymeinade, de Saint-Cézaire ou de Cabris en plein accord avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse.

Le seuil théorique de 800 élèves pour la création d'un lycée est donc largement dépassé.

L'enthousiasme de l'annonce d'avril 2017 s'est transformé en profonde déception et même en colère lorsque les représentants du Conseil Régional et du Rectorat ont annoncé au cours d'une réunion à Marseille le 19 février dernier que le projet de lycée était reporté à une date inconnue. La priorité donnée à la réhabilitation du lycée du Golf Hôtel de Hyères et à la création d'un lycée dans le Centre Var décale largement la réalisation du lycée du Pays de Fayence. Ce décalage est pour beaucoup synonyme d'un abandon du projet.

Comment comprendre qu'un projet annoncé pour la rentrée 2021 en avril 2017 par la voix du Président du Conseil Régional puisse être reporté *sine die* quelques mois plus tard sans que la Région n'ait fait part d'un quelconque changement de position ?

Comment peut-on se résoudre à ce que la parole publique d'un Président d'exécutif régional soit remise en cause quelques mois plus tard ?

Quels faits nouveaux sont intervenus depuis le mois d'avril 2017 pour expliquer un tel changement ?

Les élus du Pays de Fayence ne peuvent se résigner face à cette situation et souhaitent que chacun, en assumant ses responsabilités, s'engage selon un calendrier précis de réalisation du projet intégré dans le présent mandat régional.

La volonté affirmée du territoire est de continuer à avancer avec le Conseil Régional et le Rectorat dans la réalisation de ce projet afin d'offrir aux lycéens du Pays de Fayence les mêmes chances de réussite scolaire que celles des autres lycéens de la Région.

Le Conseil communautaire demande donc solennellement :

- que le projet de lycée du Pays de Fayence soit priorisé conformément à l'engagement initial du conseil régional,
- qu'un calendrier crédible et précis soit établi pour assurer un début des travaux avant les élections régionales prévues en 2021.



Tourrettes le 07/03/2018

René UGO
Président

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE**

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 32
Présents..... 22
Pouvoirs 8
Absent..... 2
Suffrages exprimés..... 30

Séance du **mardi 06/03/2018** à 18 h 00

Secrétaire de séance : Mme AMAND-VERMOT

Date de convocation : 28-02-2018

DCC n° 180306/02

Le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de René UGO

Présents : JL. Fabre, B. Henry, M. Tosan, J. Sagnard, E. Feraud, N. Martel, A. Bouhet, M. Robbe, JJ. Forniglia, R. Ugo, MJ. Bauduin, R. Traud, C. Bouge, P. de Clarens, JY. Huet, L. Fabre, F. Cavallier, C. Théodose, M. Christine, S. Amand-Vermot, I. Derbès, C. Louis

Absents excusés : I. Bertlot, J. Fabre, P. Fenocchio (pouvoir à JL. Fabre), A. Cheyres (pouvoir à E. Feraud), E. Menut (pouvoir à C. Bouge), MJ. Mankai (pouvoir à JY. Huet), JF Bormida (pouvoir à C. Théodose), C. Mirallès (pouvoir R. Ugo), M. Bottero (pouvoir à R. Traud), A. Pellegrino (pouvoir à P. de Clarens)

MOTION POUR LE MAINTIEN A DRAGUIGNAN DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE

Le rapport sur les Chantiers de la justice, remis le 15 janvier 2018 à Madame la Garde des Sceaux, préconise l'instauration d'un Tribunal de première Instance unique à l'échelle du Département, ce qui reviendrait à supprimer le Tribunal de Grande Instance de DRAGUIGNAN au profit de celui de TOULON.

Par lettre ouverte, Monsieur le Bâtonnier des avocats de DRAGUIGNAN a demandé la mobilisation des élus pour le maintien du T.G.I. de DRAGUIGNAN.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

CONSIDERANT que cette proposition, si elle était acceptée, reviendrait à éloigner un peu plus les services publics du Haut Var en général et du Pays de Fayence en particulier,

CONSIDERANT que ce déplacement reviendrait à affaiblir la cité judiciaire de DRAGUIGNAN,

CONSIDERANT que ce déplacement aurait un impact négatif sur l'équilibre territorial du département du Var,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITÉ :

- **DECIDE** de soutenir l'ordre des avocats de DRAGUIGNAN,
- **DEMANDE** le maintien du Tribunal de Grande Instance au sein de la cité judiciaire de DRAGUIGNAN.



Tourrettes le 08/03/2018

René UGO
Président

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE**

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 32
Présents 22
Pouvoirs 8
Absent 2
Suffrages exprimés 30

Séance du **mardi 06/03/2018** à 18 h 00

Secrétaire de séance : Mme AMAND-VERMOT

Date de convocation : 28-02-2018

DCC n° 180306/03

Le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de René UGO

Présents : JL. Fabre, B.Henry, M. Tosan, J. Sagnard, E.Feraud, N.Martel, A.Bouhet, M. Robbe, JJ. Forniglia, R.Ugo, MJ. Bauduin, R.Trabaud, C.Bouge, P. de Clarens, JY. Huet, L. Fabre, F. Cavallier, C. Théodose, M. Christine, S. Amand-Vermot, I.Derbès, C. Louis

Absents excusés : I.Bertlot, J.Fabre, P. Fenocchio (pouvoir à JL. Fabre), A. Cheyres (pouvoir à E. Feraud), E. Menut (pouvoir à C. Bouge), MJ. Mankai (pouvoir à JY. Huet), JF Bormida (pouvoir à C. Théodose), C. Mirallès (pouvoir R. Ugo), M. Bottero (pouvoir à R. Trabaud), A.Pellegrino (pouvoir à P. de Clarens)

DEMATERIALISATION DES CONVOCATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'article 2121-10 du C.G.C.T. ainsi que le règlement intérieur de la Communauté de communes prévoient, pour les conseils communautaires, que la convocation puisse être adressée par écrit, **sous quelque forme que ce soit**, au domicile des conseillers municipaux, sauf s'ils font le choix d'une autre adresse.

Cette disposition permet la transmission des convocations non seulement sur support papier mais aussi sous forme dématérialisée.

La capacité d'utiliser internet n'étant pas généralisée, il paraît essentiel de permettre à tous les élus communautaires d'être convoqués dans les formes qui leur sont accessibles.

Pour cela, chaque conseiller communautaire aura la possibilité d'accéder à une plateforme (consultable depuis un ordinateur, une tablette ou un portable) permettant de :

- Recevoir sa convocation, consulter les rapports et les annexes sur un support sécurisé permettant l'horodatage des envois,
- De répondre en ligne (présent/absent),
- De donner un pouvoir en ligne.

Cette plateforme pourra également servir pour la convocation des commissions ou pour des invitations.

Il ne s'agit donc pas d'un simple envoi par mail avec des pièces jointes, mais bien d'une plateforme sécurisée sur laquelle les élus pourront consulter tous types de fichiers (même lourds), télécharger et archiver leurs documents de séances ou de commissions mais aussi répondre (présence/pouvoirs).

Cette disposition permet de bénéficier des avancées technologiques, de réaliser des économies non négligeables en termes de reprographie et d'affranchissement et de conforter la politique communautaire de développement durable.

Dès qu'un prestataire aura été retenu, et afin de permettre une adaptation à cette nouvelle procédure, les convocations seront dans un premier temps adressées par voie postale et sous forme dématérialisée durant 1 ou 2 séances.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Entendu cet exposé,

Envoyé en préfecture le 09/03/2018

Reçu en préfecture le 09/03/2018

Affiché le 09/03/2018

Reger
L'AVAIL

ID : 083-200004802-20180306-18_180306_03-DE

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **DECIDE** l'envoi des convocations du Conseil communautaire de la façon suivante :
 - o Les conseillers communautaires qui optent pour un envoi des convocations, ordres du jour, note de synthèse et annexes sous forme dématérialisée reçoivent le dossier complet sur une plateforme dédiée et sécurisée, ils sont alertés du dépôt de ces documents par mail, à l'adresse mentionnée par écrit daté et signé par eux,
 - o Les conseillers communautaires qui choisissent l'envoi des convocations, ordres du jour, notes de synthèse et annexes par voie postale, reçoivent la convocation au domicile sauf s'ils font le choix d'une autre adresse,
- **DIT** qu'afin de permettre une adaptation à cette nouvelle procédure, les convocations seront dans un premier temps adressées par voie postale et sous forme dématérialisée.



Tourrettes le 08/03/2018

René UGO
Président

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE**

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice..... 32
Présents..... 22
Pouvoirs..... 8
Absent..... 2
Suffrages exprimés..... 30

Séance du **mardi 06/03/2018** à 18 h 00
Secrétaire de séance : Mme AMAND-VERMOT
Date de convocation : 28-02-2018

DCC n° 180306/04

Le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de René UGO

Présents : JL. Fabre, B.Henry, M. Tosan, J. Sagnard, E.Feraud, N.Martel, A.Bouhet, M. Robbe, JJ. Forniglia, R.Ugo, MJ. Bauduin, R.Trabaud, C.Bouge, P. de Clarens, JY. Huet, L. Fabre, F. Cavallier, C. Théodose, M. Christine, S. Amand-Vermot, I.Derbès, C. Louis

Absents excusés : I.Bertlot, J.Fabre, P. Fenocchio (pouvoir à JL. Fabre), A. Cheyres (pouvoir à E. Feraud), E. Menut (pouvoir à C. Bouge), MJ. Mankai (pouvoir à JY. Huet), JF Bormida (pouvoir à C. Théodose), C. Mirallès (pouvoir R. Ugo), M. Bottero (pouvoir à R. Trabaud), A.Pellegrino (pouvoir à P. de Clarens)

**Approbation du compte de gestion dressé par Madame Laurence ALLEMAND-DENY, trésorière
Budget principal**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

APRES s'être fait présenter le budget primitif du budget principal de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

APRES s'être fait assurer que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées sur le budget principal du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

STATUANT sur l'exécution du budget M14 de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITÉ :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour le budget principal, pour l'exercice 2017, par la trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ; pour l'ensemble des écritures (réelles et d'ordre).



Tourrettes le 08/03/2018

René UGO
Président

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE**

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice..... 32
Présents..... 22
Pouvoirs..... 8
Absent..... 2
Suffrages exprimés..... 30

Séance du **mardi 06/03/2018** à 18 h 00

Secrétaire de séance : Mme AMAND-VERMOT

Date de convocation : 28-02-2018

DCC n° 180306/05

Le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de René UGO

Présents : JL. Fabre, B.Henry, M. Tosan, J. Sagnard, E.Feraud, N.Martel, A.Bouhet, M. Robbe, JJ. Forniglia, R.Ugo, MJ. Bauduin, R.Trabaud, C.Bouge, P. de Clarens, JY. Huet, L. Fabre, F. Cavallier, C. Théodose, M. Christine, S. Amand-Vermot, I.Derbès, C. Louis

Absents excusés : I.Bertlot, J.Fabre, P. Fenocchio (pouvoir à JL. Fabre), A. Cheyres (pouvoir à E. Feraud), E. Menut (pouvoir à C. Bouge), MJ. Mankā (pouvoir à JY. Huet), JF Bormida (pouvoir à C. Théodose), C. Mirallès (pouvoir R. Ugo), M. Bottero (pouvoir à R. Trabaud), A.Pellegrino (pouvoir à P. de Clarens)

**Approbation du compte de gestion dressé par Madame Laurence ALLEMAND-DENY, trésorière
Budget annexe « Déchets Ménagers et Assimilés »**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

APRES s'être fait présenter le budget primitif du budget annexe « Déchets Ménagers et Assimilés » de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

APRES s'être fait assurer que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées sur le budget annexe « Déchets Ménagers et Assimilés », du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

STATUANT sur l'exécution du budget M14 de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITÉ :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour le budget annexe « Déchets Ménagers et Assimilés », pour l'exercice 2017, par la trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ; pour l'ensemble des écritures (réelles et d'ordre).



Tourrettes le 08/03/2018

René UGO
Président

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE**

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice..... 32
Présents..... 22
Pouvoirs..... 8
Absent..... 2
Suffrages exprimés 30

Séance du **mardi 06/03/2018** à 18 h 00

Secrétaire de séance : Mme AMAND-VERMOT

Date de convocation : 28-02-2018

DCC n° 180306/06

Le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de René UGO

Présents : JL. Fabre, B. Henry, M. Tosan, J. Sagnard, E. Feraud, N. Martel, A. Bouhet, M. Robbe, JJ. Forniglia, R. Ugo, MJ. Bauduin, R. Trabaud, C. Bouge, P. de Clarens, JY. Huet, L. Fabre, F. Cavallier, C. Théodose, M. Christine, S. Amand-Vermot, I. Derbès, C. Louis

Absents excusés : I. Bertlot, J. Fabre, P. Fenocchio (pouvoir à JL. Fabre), A. Cheyres (pouvoir à E. Feraud), E. Menut (pouvoir à C. Bouge), MJ. Mankai (pouvoir à JY. Huet), JF Bormida (pouvoir à C. Théodose), C. Mirallès (pouvoir R. Ugo), M. Bottero (pouvoir à R. Trabaud), A. Pellegrino (pouvoir à P. de Clarens)

**Approbation du compte de gestion dressé par Madame Laurence ALLEMAND-DENY, trésorière
Budget annexe « Assainissement Non Collectif »**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

APRES s'être fait présenter le budget primitif du budget annexe « Assainissement Non Collectif » de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

APRES s'être fait assurer que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées sur le budget annexe « Assainissement Non Collectif », du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

STATUANT sur l'exécution du budget M49 de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITÉ :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour le budget annexe « Assainissement Non Collectif », pour l'exercice 2017, par la trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ; pour l'ensemble des écritures (réelles et d'ordre).



Tourrettes le 08/03/2018

René UGO
Président



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE**

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice..... 32
Présents..... 22
Pouvoirs..... 8
Absent..... 2
Suffrages exprimés 30

DCC n° 180306/07

Séance du **mardi 06/03/2018** à 18 h 00

Secrétaire de séance : Mme AMAND-VERMOT

Date de convocation : 28-02-2018

Le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de René UGO

Présents : JL. Fabre, B.Henry, M. Tosan, J. Sagnard, E.Feraud, N.Martel, A.Bouhet, M. Robbe, JJ. Forniglia, R.Ugo, MJ. Bauduin, R.Trabaud, C.Bouge, P. de Clarens, JY. Huet, L. Fabre, F. Cavallier, C. Théodose, M. Christine, S. Amand-Vermot, I.Derbès, C. Louis

Absents excusés : I.Bertlot, J.Fabre, P. Fenocchio (pouvoir à JL. Fabre), A. Cheyres (pouvoir à E. Feraud), E. Menut (pouvoir à C. Bouge), MJ. Mankaï (pouvoir à JY. Huet), JF Bormida (pouvoir à C. Théodose), C. Mirallès (pouvoir R. Ugo), M. Bottero (pouvoir à R. Trabaud), A.Pellegrino (pouvoir à P. de Clarens)

**Approbation du compte de gestion dressé par Madame Laurence ALLEMAND-DENY, trésorière
Budget annexe « ZA de Brovès »**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

APRES s'être fait présenter le budget primitif du budget annexe « ZA de BROVES » de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

APRES s'être fait assurer que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées sur le budget annexe « ZA de BROVES », du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

STATUANT sur l'exécution du budget M14 de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITÉ :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour le budget annexe « ZA de BROVES », pour l'exercice 2017, par la trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ; pour l'ensemble des écritures (réelles et d'ordre).



Tourrettes le 08/03/2018

René UGO
Président

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE**

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice..... 32
 Présents..... 21
 Pouvoirs..... 8
 Absent..... 2
 Suffrages exprimés... 28

Le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de René UGO.

Présents : J.L. Fabre, B.Henry, M. Tosan, J. Sagnard, E.Feraud, N.Martel, A.Bouhet, M. Robbe, J.J. Forniglia, R.Ugo, M.I. Bauduin, R.Trabaud, C.Bouge, P. de Clarens, J.Y. Huet, L. Fabre, F. Cavallier, C. Théodose, M. Christine, S. Amand-Vermot, I.Derbès, C. Louis

Absents excusés : I.Bertlot, J.Fabre, P. Fenocchio (pouvoir à J.L. Fabre), A. Cheyres (pouvoir à E. Feraud), E. Menut (pouvoir à C. Bouge), M.J. Mankai (pouvoir à J.Y. Huet), J.F Bormida (pouvoir à C. Théodose), C. Mirallès (pouvoir R. Ugo), M. Bottero (pouvoir à R. Trabaud), A.Pellegrino (pouvoir à P. de Clarens)

Séance du **mardi 06/03/2018** à 18 h 00
 Secrétaire de séance : Mme AMAND-VERMOT
 Date de convocation : 28-02-2018

DCC n° 180306/08

Approbation du compte administratif 2017

Budget Principal

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

CONSIDERANT que M. René UGO, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Mme Eliane FERAUD, Vice-Présidente, pour le vote du compte administratif du budget principal de l'exercice 2017,

APRES s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et après avoir approuvé le compte de gestion 2017,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

1. LUI DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF						
Résultats reportés (07/03/2017)		1 309 222.60		1 817 609.63		3 127
Résultats affectés (07/03/2017)	3 160 300.92	1 124 514.90	8 051 099.16	9 019 774.04	11 211 400.08	10 141
Opérations de l'exercice	3 160 300.92	2 433 737.50	8 051 099.16	10 837 383.67	11 211 400.08	13 271
TOTAUX	726 563.42	655 349.70	2 786 284.51	2 786 284.51	726 563.42	2 781
Résultats de clôture	358 939.74	3 089 087.20	8 051 099.16	10 837 383.67	358 939.74	651
Restes à réaliser	3 519 240.66				11 570 339.82	13 921
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS	430 153.46			2 786 284.51		2 351

Envoyé en préfecture le 09/03/2018

Reçu en préfecture le 09/03/2018

Affiché le 09/03/2018

ID : 083-200004802-20180306-18_180306_08-DE



2. **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le 06/03/2018 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser en dépenses et recettes d'investissement,
4. **VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Tourrettes le 08/03/2018



René UGO
Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "René UGO", is written over the printed name and title.

Envoyé en préfecture le 09/03/2018

Reçu en préfecture le 09/03/2018

Affiché le 09/03/2018



ID : 083-200004802-20180306-18_180306_08-DE

La présente peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE**

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice..... 32
 Présents..... 21
 Pouvoirs.....8
 Absent..... 2
 Suffrages exprimés.... 28

Le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de René UGO.

Présents : J.L. Fabre, B.Henry, M. Tosan, J. Sagnard, E.Feraud, N.Martel, A.Bouhet, M. Robbe, J.J. Forniglia, R.Ugo, M.J. Bauduin, R.Trabaud, C.Bouge, P. de Clarens, J.Y. Huet, L. Fabre, F. Cavallier, C. Théodose, M. Christine, S. Amand-Vermot, J.Derbès, C. Louis

Absents excusés : I.Bertlot, J.Fabre, P. Fenocchio (pouvoir à J.L. Fabre), A. Cheyres (pouvoir à E. Feraud), E. Menut (pouvoir à C. Bouge), M.J. Mankai (pouvoir à J.Y. Huet), J.F Bormida (pouvoir à C. Théodose), C. Mirallès (pouvoir R. Ugo), M. Bottero (pouvoir à R. Trabaud), A.Pellegrino (pouvoir à P. de Clarens)

Séance du **mardi 06/03/2018** à 18 h 00
 Secrétaire de séance : Mme AMAND-VERMOT
 Date de convocation : 28-02-2018

DCC n° 180306/09

Approbation du compte administratif 2017

Budget Annexe « Déchets Ménagers et assimilés »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

CONSIDERANT que M. René UGO, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Mme Eliane FERAUD, Vice-Présidente, pour le vote du compte administratif du budget annexe « Déchets Ménagers et assimilés » de l'exercice 2017,

APRES s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et après avoir approuvé le compte de gestion 2017,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

1. **LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF						
Résultats reportés (07/03/2017)		844 426.13		696 012.04		1 5
Résultats affectés (07/03/2017)						
Opérations de l'exercice	1 368 677.99	750 992.11	5 273 462.52	5 784 599.42	6 642 140.51	6 5
TOTAUX	1 368 677.99	1 595 418.24	5 273 462.52	6 480 611.46	6 642 140.51	8 0
Résultats de clôture	976 010.00	226 740.25		1 207 148.94		1 4
Restes à réaliser	2 344 687.99	357 301.25			976 010.00	3
TOTAUX CUMULES		1 952 719.49	5 273 462.52	6 480 611.46	7 618 150.51	8 4
RESULTATS DEFINITIFS	391 968.50			1 207 148.94		8

Envoyé en préfecture le 09/03/2018

Reçu en préfecture le 09/03/2018

Affiché le 03/03/2018



ID : 083-200004802-20180306-18_180306_09-DE

2. **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le 06/03/2018 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser en dépenses et recettes d'investissement,
4. **VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Tourrettes le 08/03/2018



René UGO
Président

Envoyé en préfecture le 09/03/2018

Reçu en préfecture le 09/03/2018

Affiché le 03/03/2018



ID : 083-200004802-20180306-18_180306_09-DE

La présente peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE**

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice..... 32
Présents..... 21
Pouvoirs..... 8
Absent..... 2
Suffrages exprimés... 28

Le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de René UGO.

Présents : J.L. Fabre, B.Henry, M. Tosan, J. Sagnard, E.Feraud, N.Martel, A.Bouhet, M. Robbe, J.J. Forniglia, R. Ugo, M.J. Bauduin, R.Trabaud, C.Bouge, P. de Clarens, J.Y. Huet, L. Fabre, F. Cavallier, C. Théodose, M. Christine, S. Amand-Vermot, I.Derbès, C. Louis

Absents excusés : J.Bertlot, J.Fabre, P. Fenocchio (pouvoir à J.L. Fabre), A. Cheyres (pouvoir à E. Feraud), E. Menut (pouvoir à C. Bouge), M.J. Mankai (pouvoir à J.Y. Huet), J.F Bormida (pouvoir à C. Théodose), C. Mirallès (pouvoir R. Ugo), M. Bottero (pouvoir à R. Trabaud), A.Pellegrino (pouvoir à P. de Clarens)

Séance du **mardi 06/03/2018** à 18 h 00

Secrétaire de séance : Mme AMAND-VERMOT

Date de convocation : 28-02-2018

DCC n° 180306/10

Approbation du compte administratif 2017

Budget Annexe « Assainissement Non Collectif »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

CONSIDERANT que M. René UGO, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Mme Eliane FERAUD, Vice-Présidente, pour le vote du compte administratif du budget annexe « Assainissement Non Collectif » de l'exercice 2017,

APRES s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et après avoir approuvé le compte de gestion 2017,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

1. LUI DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF						
Résultats reportés (06/03/2017)	42 297.02			5 917.60	42 297.02	
Résultats affectés (06/03/2017)	101 580.60	160 334.02	139 527.56	185 175.00	241 108.16	345
Opérations de l'exercice	143 877.62	160 334.02	139 527.56	191 092.60	283 405.18	351
TOTAUX		16 456.40		51 565.04		68
Résultats de clôture	87 000.00	87 246.00			87 000.00	87
Restes à réaliser	230 877.62	247 580.02	139 527.56	191 092.60	370 405.18	438
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS		16 702.40		51 565.04		68

Envoyé en préfecture le 09/03/2018

Reçu en préfecture le 09/03/2018

Affiché le 09/03/2018

ID : 083-200004802-20180306-18_180306_10-DE



2. **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le 06/03/2018 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3. **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser en dépenses et recettes d'investissement,

4. **VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Tourrettes le 08/03/2018



René UGO
Président

Envoyé en préfecture le 09/03/2018

Reçu en préfecture le 09/03/2018

Affiché le 09/03/2018



ID : 083-200004802-20180306-18_180306_10-DE

La présente peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE**

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice..... 32
Présents..... 21
Pouvoirs..... 8
Absent..... 2
Suffrages exprimés... 28

Le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de René UGO.

Présents : JL. Fabre, B.Henry, M. Tosan, J. Sagnard, E.Feraud, N.Martel, A.Bouhet, M. Robbe, JJ. Forniglija, R.Ugo, MJ. Bauduin, R.Trabaud, C.Bouge, P. de Clarens, JY. Huet, L. Fabre, F. Cavallier, C. Théodose, M. Christine, S. Amand-Vermot, I.Derbès, C. Louis

Absents excusés : I.Bertlot, J.Fabre, P. Fenocchio (pouvoir à JL. Fabre), A. Cheyres (pouvoir à E. Feraud), E. Menut (pouvoir à C. Bouge), MJ. Mankai (pouvoir à JY. Huet), JF Bormida (pouvoir à C. Théodose), C. Mirallès (pouvoir R. Ugo), M. Bottero (pouvoir à R. Trabaud), A.Pellegrino (pouvoir à P. de Clarens)

Séance du **mardi 06/03/2018** à 18 h 00
Secrétaire de séance : Mme AMAND-VERMOT
Date de convocation : 28-02-2018

DCC n° 180306/11

**Approbation du compte administratif 2017
Budget Annexe « ZA de Brovès »**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

CONSIDERANT que M. René UGO, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Mme Eliane FERAUD, Vice-Présidente, pour le vote du compte administratif du budget annexe « ZA de Brovès » de l'exercice 2017,

APRES s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et après avoir approuvé le compte de gestion 2017,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

1. LUI DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF						
Résultats reportés						
Résultats affectés						
Opérations de l'exercice	368 774.00	368 774.00	369 174.00	368 774.00	737 948.00	737
TOTAUX	368 774.00	368 774.00	400.00	368 774.00	737 948.00	737
Résultats de clôture					400.00	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	368 774.00	368 774.00	369 174.00	368 774.00	737 948.00	737
RESULTATS DEFINITIFS			400.00		400.00	

Envoyé en préfecture le 09/03/2018
Reçu en préfecture le 09/03/2018
Affiché le 03/03/2018
ID : 083-200004802-20180306-18_180306_11-DE

2. **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le 06/03/2018 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser en dépenses et recettes d'investissement,
4. **VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.



Tourrettes le 08/03/2018

René UGO
Président

Envoyé en préfecture le 09/03/2018

Reçu en préfecture le 09/03/2018

Affiché le 09/03/2018



ID : 083-200004802-20180306-18_180306_11-DE

La présente peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE**

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 32
Présents 22
Pouvoirs 8
Absent..... 2
Suffrages exprimés..... 30

DCC n° 180306/12

Séance du **mardi 06/03/2018** à 18 h 00

Secrétaire de séance : Mme AMAND-VERMOT

Date de convocation : 28-02-2018

Le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de René UGO

Présents : JL. Fabre, B.Henry, M. Tosan, J. Sagnard, E.Feraud, N.Martel, A.Bouhet, M. Robbe, JJ. Forniglia, R.Ugo, MJ. Bauduin, R.Trabaud, C.Bouge, P. de Clarens, JY. Huet, L. Fabre, F. Cavallier, C. Théodose, M. Christine, S. Amand-Vermot, I.Derbès, C. Louis

Absents excusés : I.Bertlot, J.Fabre, P. Fenocchio (pouvoir à JL. Fabre), A. Cheyres (pouvoir à E. Feraud), E. Menut (pouvoir à C. Bouge), MJ. Mankā (pouvoir à JY. Huet), JF Bormida (pouvoir à C. Théodose), C. Mirallès (pouvoir R. Ugo), M. Bottero (pouvoir à R. Trabaud), A.Pellegrino (pouvoir à P. de Clarens)

Affectation des résultats 2017

Budget principal

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

APRES avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 le 06/03/2018,

STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017,

CONSTATANT que le compte administratif du budget principal présente au 31.12.2017 :

- Un excédent de fonctionnement de	:	2 786 284.51€	
- Un déficit d'investissement de	:	726 563.42€	
- Un excédent des restes à réaliser de	:	296 409.96€	
- Un déficit d'investissement global de	:	430 153.46€	(Restes à réaliser inclus)

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITÉ :

DECIDE d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit :

- Report en 002 (RF)	:	2 356 131.05€
- Report en 1068 (RI)	:	430 153.46€
- Report en 001 (DI)	:	726 563.42€



Tourrettes le 08/03/2018

René UGO
Président

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE**

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 32
 Présents 22
 Pouvoirs 8
 Absent..... 2
 Suffrages exprimés..... 30

DCC n° 180306/13

Séance du **mardi 06/03/2018** à 18 h 00
 Secrétaire de séance : Mme AMAND-VERMOT
 Date de convocation : 28-02-2018

Le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de René UGO

Présents : JL. Fabre, B.Henry, M. Tosan, J. Sagnard, E.Feraud, N.Martel, A.Bouhet, M. Robbe, JJ. Forniglia, R.Ugo, MJ. Bauduin, R.Trabaud, C.Bouge, P. de Clarens, JY. Huet, L. Fabre, F. Cavallier, C. Théodose, M. Christine, S. Amand-Vermot, I.Derbès, C. Louis

Absents excusés : I.Bertlot, J.Fabre, P. Fenocchio (pouvoir à JL. Fabre), A. Cheyres (pouvoir à E. Feraud), E. Menut (pouvoir à C. Bouge), MJ. Mankai (pouvoir à JY. Huet), JF Bormida (pouvoir à C. Théodose), C. Mirallès (pouvoir R. Ugo), M. Bottero (pouvoir à R. Trabaud), A.Pellegrino (pouvoir à P. de Clarens)

**Affectation des résultats 2017
 Budget annexe « Déchets Ménagers et Assimilés »**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

APRES avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 le 06/03/2018,

STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017,

CONSTATANT que le compte administratif du budget annexe « Déchets Ménagers et Assimilés » présente au 31.12.2017 :

- Un excédent de fonctionnement de : 1 207 148.94€
- Un excédent d'investissement de : 226 740.25€
- Un déficit des restes à réaliser de : 618 708.75€
- Un déficit d'investissement global de : 391 968.50€ (Restes à réaliser inclus)

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITÉ :

- **DECIDE** d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit :
 - Report en 002 (RF) : 815 180.44€
 - Report en 1068 (RI) : 391 968.50€
 - Report en 001 (RI) : 226 740.25€



Tourrettes le 08/03/2018

René UGO
 Président

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE**

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 32
 Présents 22
 Pouvoirs 8
 Absent..... 2
 Suffrages exprimés..... 30

DCC n° 180306/14

Séance du **mardi 06/03/2018** à 18 h 00
 Secrétaire de séance : Mme AMAND-VERMOT
 Date de convocation : 28-02-2018

Le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de René UGO

Présents : JL. Fabre, B.Henry, M. Tosan, J. Sagnard, E.Feraud, N.Martel, A.Bouhet, M. Robbe, JJ. Forniglia, R.Ugo, MJ. Bauduin, R.Trabaud, C.Bouge, P. de Clarens, JY. Huet, L. Fabre, F. Cavallier, C. Théodose, M. Christine, S. Amand-Vermot, I.Derbès, C. Louis

Absents excusés : I.Bertlot, J.Fabre, P. Fenocchio (pouvoir à JL. Fabre), A. Cheyres (pouvoir à E. Feraud), E. Menut (pouvoir à C. Bouge), MJ. Mankai (pouvoir à JY. Huet), JF Bormida (pouvoir à C. Théodose), C. Mirallès (pouvoir R. Ugo), M. Bottero (pouvoir à R. Trabaud), A.Pellegrino (pouvoir à P. de Clarens)

**Affectation des résultats 2017
 Budget annexe « Assainissement Non Collectif »**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

APRES avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 le 06/03/2018,

STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017,

CONSTATANT que le compte administratif du budget annexe « Assainissement Non Collectif » présente au 31.12.2017 :

- Un excédent de fonctionnement de : 51 565.04€
- Un excédent d'investissement de : 16 456.40€
- Un excédent des restes à réaliser de : 246.00€
- Un excédent d'investissement global de : 16 702.40€ (Restes à réaliser inclus)

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITÉ :

- **DECIDE** d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit :

- Report en 002 (RF) : 51 565.04€
- Report en 001 (RI) : 16 456.40€



Tourrettes le 08/03/2018

René UGO
 Président

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE**

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 32
Présents 22
Pouvoirs 8
Absent..... 2
Suffrages exprimés..... 30

DCC n° 180306/15

Séance du **mardi 06/03/2018** à 18 h 00

Secrétaire de séance : Mme AMAND-VERMOT

Date de convocation : 28-02-2018

Le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de René UGO

Présents : JL. Fabre, B. Henry, M. Tosan, J. Sagnard, E. Feraud, N. Martel, A. Bouhet, M. Robbe, JJ. Forniglia, R. Ugo, MJ. Bauduin, R. Trabaud, C. Bouge, P. de Clarens, JY. Huet, L. Fabre, F. Cavallier, C. Théodose, M. Christine, S. Amand-Vermot, I. Derbès, C. Louis

Absents excusés : I. Bertlot, J. Fabre, P. Fenocchio (pouvoir à JL. Fabre), A. Cheyres (pouvoir à E. Feraud), E. Menut (pouvoir à C. Bouge), MJ. Mankai (pouvoir à JY. Huet), JF Bormida (pouvoir à C. Théodose), C. Mirallès (pouvoir R. Ugo), M. Bottero (pouvoir à R. Trabaud), A. Pellegrino (pouvoir à P. de Clarens)

**Affectation des résultats 2017
Budget annexe « ZA de Brovès »**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

APRES avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 le 06/03/2018,

STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017,

CONSTATANT que le compte administratif du budget annexe « ZA de BROVES » présente au 31.12.2017 :

- Un déficit de fonctionnement de : 400.00€

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITÉ :

- **DECIDE** d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit :

- Report en 002 (DF) : 400.00€

Tourrettes le 08/03/2018



René UGO
Président

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE**

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 32
 Présents 22
 Pouvoirs 8
 Absent..... 2
 Suffrages exprimés..... 30

DCC n° 180306/16

Séance du **mardi 06/03/2018** à 18 h 00
 Secrétaire de séance : Mme AMAND-VERMOT
 Date de convocation : 28-02-2018

Le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de René UGO

Présents : JL. Fabre, B. Henry, M. Tosan, J. Sagnard, E. Feraud, N. Martel, A. Bouhet, M. Robbe, JJ. Forniglia, R. Ugo, MJ. Bauduin, R. Trabaud, C. Bouge, P. de Clarens, JY. Huet, L. Fabre, F. Cavallier, C. Théodose, M. Christine, S. Amand-Vermot, I. Derbès, C. Louis

Absents excusés : I. Bertlot, J. Fabre, P. Fenocchio (pouvoir à JL. Fabre), A. Cheyres (pouvoir à E. Feraud), E. Menut (pouvoir à C. Bouge), MJ. Mankai (pouvoir à JY. Huet), JF Bormida (pouvoir à C. Théodose), C. Mirallès (pouvoir R. Ugo), M. Bottero (pouvoir à R. Trabaud), A. Pellegrino (pouvoir à P. de Clarens)

RECENSEMENT DES MARCHES PUBLICS CONCLUS DURANT L'ANNEE 2017

En application de l'ancien article 133 du Code des Marchés Publics, le pouvoir adjudicateur est tenu de publier la liste des marchés conclus durant l'année précédente.

Leur classification doit être conforme à l'arrêté du 21 juillet 2011 qui reste applicable pour le recensement des achats notifiés en 2017 et 2018.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU l'ancien Code des Marchés Publics et notamment l'article 133,

VU l'arrêté du 21 juillet 2011,

CONSIDERANT qu'il convient de publier l'état des marchés conclus l'année précédente,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITÉ :

- **PREND ACTE** de la liste ci-annexée des marchés notifiés durant l'année 2017 qui sera publiée et affichée.

Tourrettes le 08/03/2018



René UGO
 Président

Envoyé en préfecture le 15/03/2018

Reçu en préfecture le 15/03/2018

Affiché le 15/03/2018



RECENSEMENT DES MARCHES PUBLICS NOTIFIES SUR 2017

ID : 083-200004802-20180306-18_180306_16-DE

MARCHES DE SERVICES

	Notification	Titulaire	Code Postal	Objet	Montant HT
de 20 000€ ht à 89 999,99€ ht	12.04.2017	DEKRA	83130	Lot 1 - Contrôle des installations électriques - Max sur 4 ans	12 000.00
	10.04.2017	SOCOTEC	06903	Lot 2 - Contrôle des installations incendie	6 000.00
	12.04.2017	DEKRA	83130	Lot 3 - Contrôle des installations de gaz et de chauffage - Max sur 4 ans	1 800.00
	10.04.2017	QUALICONSULT	83160	Lot 4 - Contrôle des bennes, appareils de levage et automatismes - Max sur 4 ans	24 000.00
	Total marché de contrôles réglementaires des équipements et installations - Max sur 4 ans				43 800.00
	06.11.2017	BEST DRIVE	06214	Lot 1 - Véhicules légers et utilitaires - Max sur 2 ans	4 800.00
06.11.2017	BEST DRIVE	06214	Lot 2 - Camions et tractopelles - Max sur 2 ans	60 000.00	
Total marché de remplacement des pneumatiques des véhicules intercommunaux				64 800.00	
de 90 000 € ht à 208 999,99	26.04.2017	PROPOLYS	83300	Lot 1 - Conteneurs roulants - Max sur 3 ans	125 000.00
	27.04.2017	ANCO	56000	Lot 2 - Conteneurs semi-enterrés - Max sur 3 ans	50 000.00
	Total marché de lavage et désinfection des conteneurs roulants des points de regroupement et des conteneurs semi-enterrés et aériens équipés d'une préhension de type "easy" du Pays de Fayence - Max sur 3 ans				175 000.00
	24.07.2017	SI'VERT	13530	Entretien des 2 terrains de sport en gazon naturel du stade de Tourrettes - Max sur 3 ans	153 000.00
20.12.2017	SO FO VAR	83600	Mise à disposition de caissons, transport et traitement et/ou valorisation des déchets issus de la déchetterie automatique	202 690.00	
Supérieur à 209 000,00€ ht	04.05.2017	CONTENUR	69005	Lot 1 - Conteneurs de surface - Mini sur 3 ans	91 275.00
	04.05.2017	PLASTIC OMNIUM	31150	Lot 2 - Colonnes aériennes - Mini sur 3 ans	48 170.00
	04.05.2017	QUADRIA	33127	Lot 3 - Cache-conteneurs et plateformes béton - Mini sur 3 ans	11 276.75
	Total marché de fourniture de conteneurs de surface, de colonnes aériennes pour la collecte sélective, de cache-conteneurs et de plateformes béton - Mini sur 3 ans				150 721.75
	02.06.2017	VALTEO	83300	Traitement des Ordures Ménagères - Sur 4 ans	4 099 400.00

MARCHES DE FOURNITURES

	Notification	Titulaire	Code Postal	Objet	Montant HT
de 20 000€ ht à 89 999,99€ ht	20.02.2017	SAS PRESSOR	91017	Fourniture d'un compacteur monobloc fonctionnant sur un camion	26 775.00
	02.05.2017	M.B.M.	83190	Lot 1 - Plots puzzle déclinaisons et tables	12 586.00
	02.05.2017	M.B.M.	83190	Lot 2 - Étagères de vente et habillage des écrans multimédias	15 975.00
	Total marché menuiseries sur mesure pour l'espace accueil de la Maison du Lac				28 561.00
	25.07.2017	SANISPHERE	26110	Fourniture, pose et maintenance de toilettes sèches pour l'aménagement du Lac de Saint-Cassien	40 370.00

MARCHES DE TRAVAUX

	Notification	Titulaire	Code Postal	Objet	Montant HT
de 90 000 € ht à 5 225 000€ ht	28.04.2017	EUROPTP	06101	Aménagement des abords du mas de Tassy	176 648.00
	05.02.2018	NARDELLI	06340	Lot 1 - VRD	282 928.10
	05.02.2018	CASSERI FRERES	83440	Lot 2 - Génie civil	173 523.45
	05.02.2018	G.GILLARD	77590	Lot 3 - Equipements	114 675.00
	Total marché de travaux de réhabilitation de la déchetterie de Tourrettes				571 126.55
	07.08.2017	Société APPULZ	73800	Construction d'une déchetterie automatique DHS25 sur la commune de Montauroux	292 648.00

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE**

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 32
Présents 22
Pouvoirs 8
Absent..... 2
Suffrages exprimés..... 30

Séance du **mardi 06/03/2018** à 18 h 00

Secrétaire de séance : Mme AMAND-VERMOT

Date de convocation : 28-02-2018

DCC n° 180306/17

Le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de René UGO

Présents : JL. Fabre, B.Henry, M. Tosan, J. Sagnard, E.Feraud, N.Martel, A.Bouhet, M. Robbe, JJ. Forniglia, R.Ugo, MJ. Bauduin, R.Trabaud, C.Bouge, P. de Clarens, JY. Huet, L. Fabre, F. Cavallier, C. Théodose, M. Christine, S. Amand-Vermot, I.Derbès, C. Louis

Absents excusés : I.Bertlot, J.Fabre, P. Fenocchio (pouvoir à JL. Fabre), A. Cheyres (pouvoir à E. Feraud), E. Menut (pouvoir à C. Bouge), MJ. Mankai (pouvoir à JY. Huet), JF Bormida (pouvoir à C. Théodose), C. Mirallès (pouvoir R. Ugo), M. Bottero (pouvoir à R. Trabaud), A.Pellegrino (pouvoir à P. de Clarens)

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018

DOB

LE PRESIDENT rappelle à l'Assemblée qu'en vertu de l'article L 5211-36 du CGCT, qui renvoie aux dispositions de l'article L2312-1 de ce même code, un débat doit avoir lieu, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget par le Conseil Communautaire.

Par courriel du 24 janvier 2018, le bureau des Finances Locales de la Préfecture du Var présentait les nouvelles règles concernant le D.O.B., telles qu'issues de la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022, et rappelait les modifications relatives au D.O.B. et à ses modalités d'application telles qu'issues de la loi portant nouvelle organisation de la république (NOTRe) du 07 août 2015. Il rappelle que le Débat d'Orientation Budgétaire fait désormais l'objet d'un rapport transmis avec la délibération au contrôle de légalité.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU les travaux du bureau communautaire des 06 et 13 février dernier,

VU le rapport annexé à la présente, présentant les orientations budgétaires générales de l'exercice 2018,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITÉ :

- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire qui sera suivi, dans les deux mois de la présente, de l'examen du budget 2018,
- **VOTE** le présent débat d'orientation budgétaire sur la base du rapport ci-annexé.

Tourrettes le 08/03/2018

René UGO
Président



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018**Contexte économique et budgétaire national****1. Le cadre réglementaire**

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est un exercice réglementaire imposé par les articles L.2312-1 et L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales. Une délibération sur le budget non précédée de ce débat serait entachée d'illégalité et pourrait entraîner l'annulation de ce budget.

L'article 2017 de la loi NOTRe prévoit que le Président de l'EPCI doit présenter à son organe délibérant, au cours des deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structuration et la gestion de la dette. Pour les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants, ce rapport doit comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget.
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes.
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.

Les orientations susvisées devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Pour les EPCI de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte également les informations relatives :

- A la structure des effectifs ;
- Aux dépenses de personnel ;
- A la durée effective du travail.

La loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 (LPFP) contient de nouvelles règles concernant le DOB. Le II de son article 13 dispose :

« A l'occasion du DOB, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

- 1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
- 2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes. »

2. Quelques indicateurs nationaux pour 2018

- Contexte macro-économique
 - Croissance française : 1,7%
 - Croissance zone euro : 1,8%
 - Inflation : 1,1%
- Administrations publiques
 - Croissance en volume de la dépense publique : 1,2%
 - Déficit public (% PIB) : 2,6%
 - Dette publique (% PIB) : 96,8%
- Collectivités locales

Transferts financiers de l'Etat	:	104 611 millions €
- dont concours financiers de l'Etat	:	48 230 millions €
- - dont DGF	:	27 050 millions €
- Point d'indice de la fonction publique en 2017 : 55,8969€ puis 56,2323€ à compter du 1^{er} février

3. Principales mesures relatives aux collectivités locales

Plus que la Loi de Finances pour 2018, c'est probablement la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 (LPFP) qui marque de son empreinte les premières propositions budgétaires décisives pour les collectivités locales du nouveau quinquennat.

A l'accoutumée de ces dernières années, la LF 2018 distille son lot d'ajustements. Il en est ainsi de la péréquation et de son financement qui prévoit l'élargissement des variables d'ajustement qui intègre désormais la DCRTP (Dotation de Compensation de la Réforme de la TP).

A ces mesures « ordinaires » viennent s'ajouter deux dispositions qui peuvent être considérées comme majeures :

- L'une touche la suppression de la TH pour 80% des redevables et la confirmation de la compensation intégrale des dégrèvements par l'Etat ;
- L'autre concerne le remplacement des mesures de réduction de la DGF, pratiquée ces dernières années au titre de la contribution des collectivités locales au déficit public, par un pilotage annuel et pluriannuel des finances locales.

Des mesures contraignantes sur l'évolution des dépenses de fonctionnement et sur l'évolution du besoin de financement annuel.

La contribution des collectivités locales au solde des administrations publiques pour l'année 2022 est fixée à 13 milliards €.

Cette contribution doit être supportée sur les seules dépenses de fonctionnement dont l'évolution doit être appréciée en fonction d'une trajectoire tendancielle de la dépense locale fixée à **1.2% par an (1.1% en 2018 pour les EPCI à fiscalité propre)**. Cette évolution qui s'entend inflation comprise est calculée en tenant compte des budgets **PRINCIPAUX** et **ANNEXES**.

Pour cela, les 340 plus grandes collectivités (régions, collectivités de Corse, de Martinique et de Guyane, départements, métropole de Lyon, EPCI à fiscalité propre et communes dont les dépenses réelles de fonctionnement dépassent 60 millions d'€ devront conclure un contrat avec le représentant de l'Etat.

La maîtrise de la dépense et de l'endettement local devient une nouvelle règle prudentielle et le ratio d'endettement (rapport entre l'encours de la dette et la capacité d'autofinancement brute), exprimé en nombres d'années, sera introduit dans le Code Général des Collectivités Territoriales. Pour information, le plafond national de référence a été fixé à 12 années pour les EPCI à fiscalité propre dont les DRF > 60 millions €.

➤ La Dotation Globale de Fonctionnement

L'année 2018 marque la fin de la baisse de la DGF au titre du redressement des comptes publics. Il convient néanmoins de noter que la dotation forfaitaire continue de fluctuer en fonction de l'évolution de sa population et, le cas échéant, du dispositif d'écêtement mis en place pour financer, en complément de la baisse des variables d'ajustement, la hausse des dotations de péréquation.

➤ Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

- Il assure une redistribution des ressources des ensembles intercommunaux les plus favorisés vers les plus défavorisés ;
- L'objectif d'atteindre une péréquation correspondant à 2% des ressources fiscales du bloc communal (soit 1,2 milliard €) est abandonné.
- Son montant est définitivement plafonné à 1 milliard €.
- La charge supplémentaire assumée par la Ville de Paris et l'E.P.T. Paris-Ouest Défense en 2018 devrait corrélativement réduire d'un peu plus de 2% la charge des autres contributeurs. Mais la révision du mécanisme de garantie de sortie des EPCI fusionnés et les différents éléments intervenant dans son calcul (potentiel financier, CIF ...) étant aléatoires, il est difficile d'en prévoir son enveloppe pour 2018.

➤ Dotation de soutien à l'investissement public local

- Créée en 2016 puis reconduite en 2017, cette dotation est pérennisée et nommée Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) ;
- 615 millions € en 2018 (-201M€ par rapport à 2017, soit -25%) pour financer les projets d'investissement, les contrats de ruralité et les « fonds de modernisation » pour les signataires d'un contrat de maîtrise des dépenses.

➤ Dégrevement de la Taxe d'Habitation

- Le Gouvernement souhaite dispenser 80% des ménages du paiement instaure, dès 2018, un dégrèvement progressif sur les 3 années à venir sous condition de ressources ;
- Le principe du dégrèvement permet aux communes et à leurs groupements de conserver leur pouvoir de taux et leur produit fiscal. En effet, l'Etat prendra en charge l'intégralité des dégrèvements dans la limite des taux et abattements **en vigueur** pour les impositions de 2017 ;
- Le coût estimé pour l'Etat est de 10,1 milliards € à compter de 2020 ;
- A terme, le Gouvernement a pour objectif une suppression complète de la TH en 2020 et une refonte plus globale de la fiscalité locale.
- Par voie de conséquence, les abattements de TH, votés en septembre 2017 pour une application au 1^{er} janvier 2018, ne seront non seulement pas dégrévés par l'Etat et payés par le contribuable mais, en plus, la suppression de la TH fera perdre le bénéfice de cet excédent de bases dès 2021.

➤ Exonération de la cotisation minimum de CFE des redevables réalisant un très faible chiffre d'affaires

- L'imposition de la CFE est basée sur la valeur locative foncière ;
- La CCPF a fixé par délibération du 26 septembre 2017 une base minimum de valeur locative foncière pour les redevables dont la surface dédiée à l'activité professionnelle est faible (partie de l'habitation principale par exemple), ce qui conduit à une imposition de CFE minimum ;
- Le montant de CFE minimum pouvant apparaître disproportionné au regard du chiffre d'affaires réalisé, la Loi de Finances exonère de CFE, à compter de 2019, les redevables dont le CA est inférieur ou égal à 5 000€ ;
- Cette mesure fera l'objet chaque année d'une compensation de l'Etat, dont la 1^{ère} année est effective en N+1, soit en 2020.
- De ce fait, le produit de la CFE 2019 sera amputé de plus de 135 000€ qui ne seront compensés qu'à compter de 2020 (Estimation réalisée à partir des 1 244 entreprises recensées sur notre territoire par les services fiscaux, à ce jour, auquel on applique les 109€ de CFE normalement payés).

➤ Les nouveautés sur la Fonction publique territoriale au 1^{er} janvier 2018

- Suppression de la contribution exceptionnelle de solidarité (1%) ;
- Augmentation de la CSG de 1,7 point (6,8% au lieu de 5,1%) ;
- Augmentation de la cotisation employeur au titre de la maladie des agents relevant du régime général (13% au lieu de 12,89%) ;
- Réintroduction d'un jour de carence ;
- Création d'une indemnité compensatrice de la hausse de la CSG à la charge des communes et EPCI ;
- Baisse de la cotisation employeur au titre de la maladie pour les fonctionnaires relevant de la CNRACL (9,88% au lieu de 11,50%).

➤ Création d'une contribution des agences de l'eau au bénéfice d'opérateurs de l'environnement

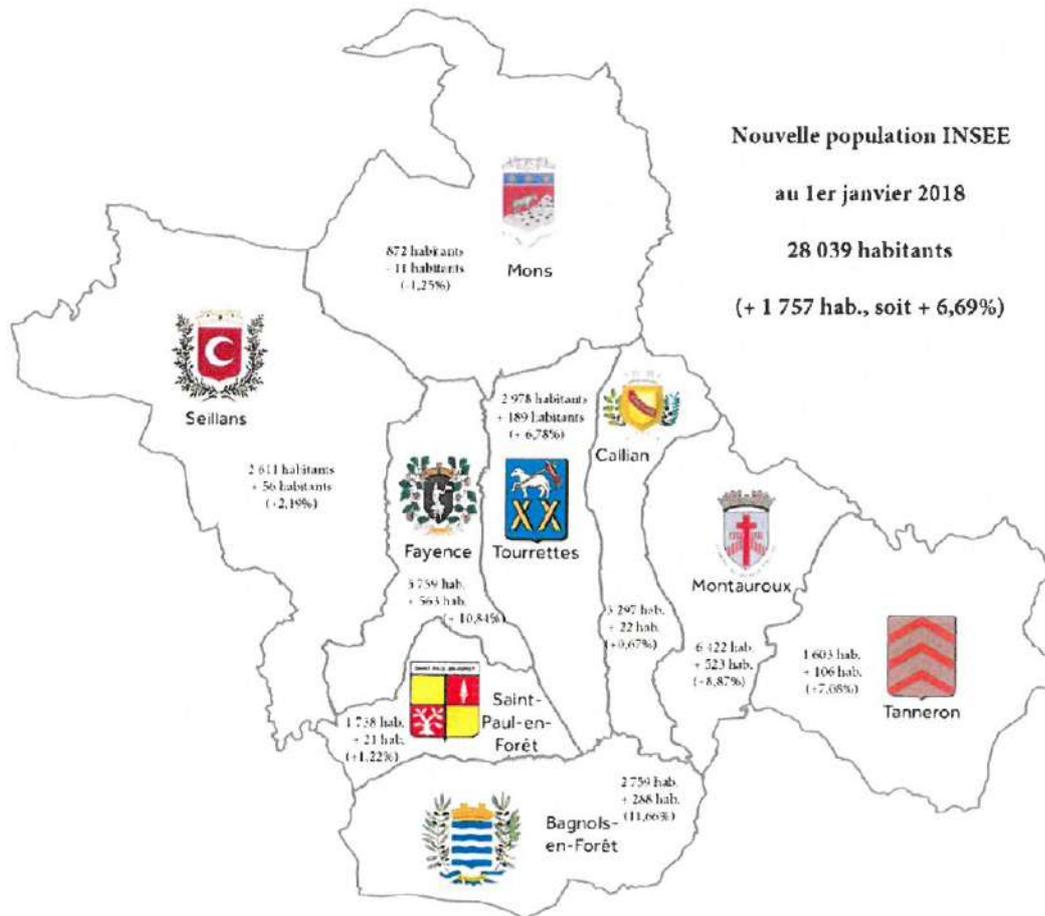
La Loi de Finances a mis en place une contribution annuelle des agences de l'eau :

- L'Agence française pour la biodiversité pour un montant compris entre 240 et 260 millions € ;
 - L'Office national de la chasse et de la faune sauvage pour un montant compris entre 30 et 37 millions €.
- Par voie de conséquence, l'Agence de l'Eau cesse, à compter du 1^{er} janvier 2018, de subventionner les travaux réalisés par les particuliers pour la mise aux normes de leurs installations d'Assainissement Non Collectif.

4. Principaux changements 2018 pour notre Communauté de Communes

- La Communauté de Communes perd, au 1^{er} janvier 2018, la bonification de la dotation d'intercommunalité car ne sont désormais éligibles que les CC exerçant au moins 8 compétences sur 12, contre 6 en 2017 ; La CC n'exerce en 2018 que 6 compétences (Actions de développement économique, GEMAPI, Aire d'accueil des gens du voyage, Collecte et traitement des déchets ménagers, Développement et aménagement sportif et Maison de Services au Public).
- Le transfert de la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) introduit par la Loi NOTRe au 1^{er} janvier 2018, compétence déléguée en partie au Syndicat Mixte de l'Argens (SMA) et en partie au Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau (SMIAGE).

La Communauté de Communes du Pays de Fayence



I – Rétrospective 2016 - 2017

1. Les données générales et le résultat du budget principal et du budget annexe DMA

➤ Les grandes masses financières :

○ Budgets consolidés

	2016	2017	Evolution (en %)
Recettes de fonctionnement	9 769 898	14 783 271	+ 51,31%
Dépenses de fonctionnement	8 736 357	12 645 818	+ 44,75%
Recettes d'investissement	3 572 437	1 290 198	
Dépenses d'investissement	5 772 074	4 507 876	

○ Répartition budget principal (BP) et budget annexe des OM (BA OM)

	Budget Principal		Budget annexe DMA	
	2016	2017	2016	2017
Recettes de fonctionnement	4 054 970	8 999 418	5 714 928	5 783 853
Dépenses de fonctionnement	3 473 626	7 840 411	5 262 731	4 805 407
Recettes d'investissement	1 649 016	913 827	1 923 420	376 371
Dépenses d'investissement	1 339 108	3 139 944	4 432 965	1 367 932

Evolution des sections de fonctionnement

	Evolution BP (en %)	Evolution BA DMA (en %)
Recettes de fonctionnement	+ 121,94%	+ 1,21%
Dépenses de fonctionnement	+ 125,71%	- 8,69%

➤ Les résultats budgétaires 2017 :

a. Résultat d'exécution du budget principal et proposition d'affectation sur

	Reports sur 2017	Résultats 2017	Résultats de clôture 2017
Investissement	1 309 222.60	- 2 035 786.02	- 726 563.42
Fonctionnement	1 817 609.63	968 674.88	2 786 284.51
Total	3 126 832.23	- 1 067 111.14	2 059 721.09
Restes à réaliser			296 409.96

- Report en excédent de fonctionnement des 2 356 131.05€ (002 recettes)
- Report du déficit d'investissement pour 726 563.42€ (001 dépenses)
- Affectation en excédent de fonctionnement capitalisé pour 430 153.46€ (1068 recettes)

b. Résultat d'exécution du budget annexe DMA et proposition d'affectation sur 2018

	Reports sur 2017	Résultats 2017	Résultats de clôture 2017
Investissement	750 992.11	- 524 251.86	226 740.25
Fonctionnement	696 012.04	511 136.90	1 207 148.94
Total	1 447 004.15	- 13 114.96	1 433 889.19
Restes à réaliser			- 618 708.75

- Report en excédent de fonctionnement des 815 180.44€ (002 recettes)
- Report de l'excédent d'investissement pour 226 740.25€ (001 recettes)
- Affectation en excédent de fonctionnement capitalisé pour 391 968.50€ (1068 recettes)

2. Les dépenses

➤ Les dépenses de fonctionnement

○ Budgets consolidés

	2016	2017	Evolution en %
Charges à caractère général (011)	3 745 010	3 953 198	+ 5,56%
Charges de personnel (012)	2 442 764	2 726 796	+ 11,63%
Contingents, participations et subventions (65)	1 010 197	2 338 043	
Intérêts de la dette (66111)	80 145	82 320	2,71%
Atténuations de produits (014)	567 450	3 498 794	
Autres dépenses (67 + 66 hors 66111 + ICNE + 68)	890 791	46 667	
Total des dépenses de fonctionnement	8 736 357	12 645 818	44,75%

○ Répartition budget principal (BP) et budgets annexes des OM (BA OM)

	Budget Principal		Budget Annexe DMA	
	2016	2017	2016	2017
Charges à caractère général (011)	726 726	757 478	3 018 284	3 195 720
<i>Evolution en %</i>		+ 4,23%		+ 5,88%
Charges de personnel (012)	1 045 303	1 179 120	1 397 461	1 547 676
<i>Evolution en %</i>		+ 12,80%		+ 10,75%
Contingents, participations, subv. (65)	1 007 697	2 338 043	2 500	0
Intérêts de la dette (66111)	49 053	42 739	31 092	39 581
<i>Evolution en %</i>		- 12,87%		+ 27,30%
Atténuations de produits (014)	567 450	3 498 794	0	0
Autres dépenses (67, 66 hors 66111, ICNE, 68)	77 397	24 237	813 394	22 430
Total des dépenses de fonctionnement	3 473 626	7 840 411	5 262 731	4 805 407
<i>Evolution en %</i>		125,71%		- 8,69%

- Pour le budget principal, l'augmentation de 4,23% du chapitre 011 est liée aux nouvelles conventions de partenariats signées en matière d'agriculture et de forêt (SAFER, Chambre d'Agriculture, Suberaie Varoise, Centre National de la Propriété Forestière ...) pour plus de 50 000€, sans lesquelles le chapitre 011 aurait globalement baissé de 3.05%, soulignant ainsi sa maîtrise.

Malgré le transfert de 3 agents sur le budget annexe de l'ANC (- 86 000€) et 2 agents à l'OTI (- 70 000€), le chapitre 012 augmente en raison de la nouvelle compétence tourisme avec 5 agents mis à disposition et 4 agents détachés dont les cotisations retraite sont payées (+ 195 000€), de la création d'un poste au Secrétariat Général à compter du 01.09.2017 (16 000€), du poste à l'année du cadre en charge du développement économique recruté au 01.09.2016 (33 000€), de l'augmentation des charges CNRACL et IRCANTEC (45 000€).

L'augmentation du chapitre 65 correspond aux contributions au SDISS (853 371€), à la subvention d'équilibre du budget de l'OTI (370 000€) et à l'augmentation des subventions aux associations.

	Evolution des montants de subvent		
	2015	2016	
Sport	177 500.00	177 300.00	189 800.00
Social	57 925.00	22 789.00	38 789.00
Culture	98 600.00	101 570.00	105 500.00
Agriculture	3 000.00	6 000.00	7 000.00
Economie	13 204.52	22 169.18	23 803.32
Environnement	9 600.00	2 300.00	4 000.00
Exceptionnel	0.00	0.00	18 446.67
Total	359 829.52€ *	332 128.18€	387 338.99€ + 16.62%
dont 35 136€ pour la mission locale *		+2.29% hors mission locale	+ 11.07% hors exceptionnelles

Quant au chapitre 014, il comprend désormais les Attributions de Compensation versées aux communes et le reversement de la Taxe de Séjour (90% à l'OTI et 10% de taxe additionnelle au Département).

- Pour le budget annexe DMA, sans la Contribution au Redressement des Finances Publiques versée au budget principal dès 2017, le chapitre 011 aurait globalement baissé de 4.60%, signe de sa maîtrise.

L'augmentation du chapitre 012 correspond à la stagiairisation de 2 agents et la titularisation de 12 agents (49 000€), au transfert de l'agent de la déchetterie de Bagnols au 1^{er} janvier 2017 (45 000€) et à l'augmentation des charges CNRCAL et IRCANTEC (56 000€).

➤ Les dépenses d'investissement

○ Budgets consolidés

	2016	2017	Evolution en %
Dépenses d'équipements (20, 204, 21, 23)	5 162 031	3 709 340	
Remboursement du capital de la dette (16)	526 043	642 962	+ 22,23%
Autres dépenses (27, 45 ...)	84 000	155 574	
Total des dépenses d'investissement	5 772 074	4 507 876	- 21.90%

○ Répartition budget principal (BP) et budgets annexes des OM (BA OM)

	Budget Principal		Budget Annexe DMA	
	2016	2017	2016	2017
Dépenses d'équipements (20, 204, 21, 23)	900 256	2 587 598	4 261 775	1 121 742
Remboursement du capital de la dette (16)	354 852	396 772	171 191	246 190
	<i>Evolution en %</i>	<i>+ 11,81%</i>		<i>+ 43.81%</i>
Autres dépenses (27, 45 ...)	84 000	155 574	0	0
Total des dépenses d'investissement	1 339 108	3 139 944	4 432 966	1 367 932

3. Les recettes

➤ Les recettes de fonctionnement

○ Budgets consolidés

	2016	2017	Evolution en %
Produit des contributions directes (73)	3 345 115	7 226 610	
Fiscalité indirecte (TEOM)	4 953 745	5 043 874	+ 1,82%
Dotations (74)	450 334	1 222 215	
Atténuation de charges (013)	150 296	103 002	- 31,47%
Autres recettes (70, 75, 77)	870 408	1 187 571	+ 36,44%
Total des recettes de fonctionnement	9 769 898	14 783 272	+ 51.31%

○ Répartition budget principal (BP) et budgets annexes des OM (BA OM)

	Budget Principal		Budget Annexe DMA	
	2016	2017	2016	2017
Produit des contributions directes (73)	3 345 115	7 226 610		
Fiscalité indirecte (TEOM)			4 953 745	5 043 874
Dotations (74) – DGF et CPS	180 548	928 189	269 786	294 026
Atténuation de charges (013)	22 097	12 623	128 199	90 379
Autres recettes (70, 75, 77)	507 210	831 996	363 198	355 575
Total des recettes de fonctionnement	4 054 970	8 999 418	5 714 928	5 783 854
	<i>Evolution en %</i>	<i>+ 121,94%</i>		<i>+ 1,21%</i>

➤ Les recettes d'investissement

○ Budgets consolidés

	2016	2017
FCTVA (10222)	630 470	502 049
Subventions perçues (13)	327 605	571 712
Emprunts (16)	2 400 000	200 000
Recettes diverses (27, 45 ...)	214 362	16 437
Total des recettes d'investissement	3 572 437	1 290 198
<i>Evolution en %</i>		- 63,88%

○ Répartition budget principal (BP) et budgets annexes des OM (BA OM)

	Budget Principal		Budget Annexe DMA	
	2016	2017	2016	2017
FCTVA (10222)	168 586	265 678	461 884	236 371
Subventions perçues (13)	266 069	431 712	61 536	140 000
Emprunts (16)	1 000 000	200 000	1 400 000	
Recettes diverses (27, 45 ...)	214 362	16 437		
Total des recettes d'investissement	1 649 017	913 827	1 923 420	376 371

4. Les soldes intermédiaires de gestion

➤ Les épargnes

- ❖ **Epargne de gestion** = Différence entre recettes et dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.
- ❖ **Epargne brute** = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière. Indicateur de la santé financière, l'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements. Elle s'assimile à la Capacité d'Autofinancement (CAF).
- ❖ **Epargne nette** = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

○ Budgets consolidés

	2015	2016	2017
Recettes de fonctionnement	10 350 040	9 769 898	14 783 272
Epargne de gestion	2 173 588	1 113 686	2 219 774
Epargne brute	2 101 867	1 033 541	2 137 454
<i>Taux d'épargne brute (en %)</i>	20.31%	10.58%	14.46%
Epargne nette	1 718 219	507 499	1 494 491
<i>Rappel Epargne nette sans Valeor</i>	917 271	1 308 446	1 494 491

Le taux d'épargne brute est un ratio (Epargne brute / recettes de fonctionnement) qui indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette. Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant.

Epargnes



○ Répartition budget principal (BP) et budget annexe des OM (BA OM)

	Budget Principal		Budget Annexe DMA	
	2016	2017	2016	2017
Recettes de fonctionnement	4 054 970	8 999 418	5 714 928	5 783 854
Epargne de gestion	630 397	1 201 746	483 289	1 018 028
Epargne brute	581 344	1 159 007	452 197	978 447
<i>Taux d'épargne brute (en %)</i>	<i>14.34%</i>	<i>12.88%</i>	<i>7.91%</i>	<i>16.92%</i>
Epargne nette	226 492	762 235	281 007	732 257

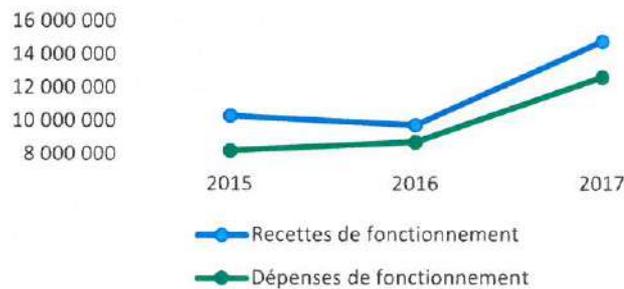
➤ Effet de ciseau

○ Budgets consolidés

	2015	2016	2017
Recettes de fonctionnement	10 350 040	9 769 898	14 783 272
Dépenses de fonctionnement	8 248 173	8 736 357	12 645 818

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des dépenses et des recettes en valeur euro.

Effet de ciseau

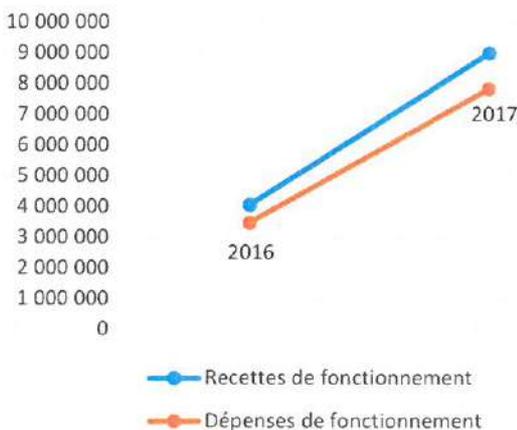


Ce graphique illustre l'effet de ciseau, il met en évidence la dynamique des recettes par rapport à la dynamique des dépenses. Les recettes ou dépenses exceptionnelles sont comptabilisées et sont de nature à faire varier les agrégats d'une année sur l'autre. Le delta entre recettes et dépenses ainsi mis en évidence nourrit la section d'investissement. Il permet alors de financer les dépenses d'équipement ou de se désendetter.

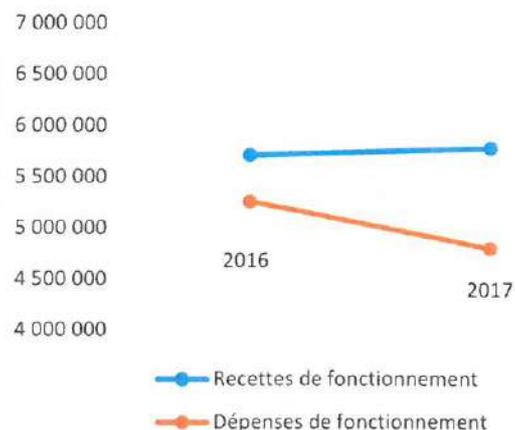
○ Répartition budget principal (BP) et budget annexe des OM (BA OM)

	Budget Principal		Budget Annexe DMA	
	2016	2017	2016	2017
Recettes de fonctionnement	4 054 970	8 999 418	5 714 928	5 783 853
Dépenses de fonctionnement	3 473 626	7 840 411	5 262 731	4 805 407

Effet de ciseau Budget Principal



Effet de ciseau BA DMA



5. La fiscalité directe

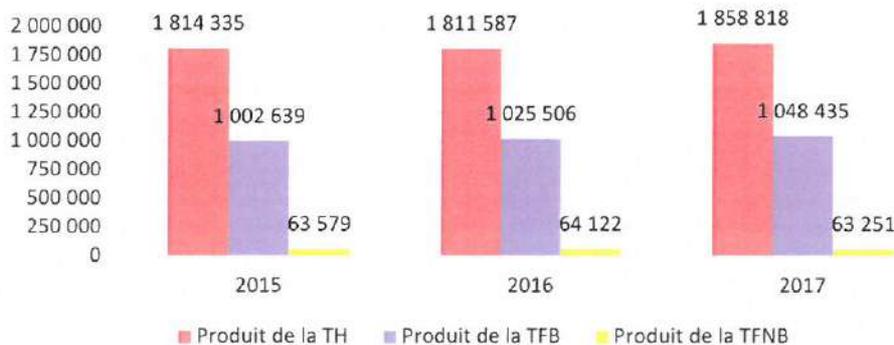
- Les bases fiscales des 4 taxes : Le poids des bases fiscales permet de distinguer chaque nature de taxe.

	Base CFE	Base TH	Base TFB	Base TFNB
2015	7 589 430	64 797 636	45 992 635	532 493
2016	7 489 184	64 699 567	47 041 575	537 031
Evolution en %	- 1.32%	- 0.15%	+ 2.28%	+ 0.85%
2017	7 652 081	66 386 357	48 102 423	529 740
Evolution en %	+ 2.18%	+ 2.61%	+ 2.26%	- 1.36%

- Les impôts ménages

	Taux de TH	Taux de TFB%	Taux de TFNB
De 2011 à 2017	2,80%	2,18%	11,94%

Evolution des recettes fiscales des impôts ménages



- Les impôts économiques transférés

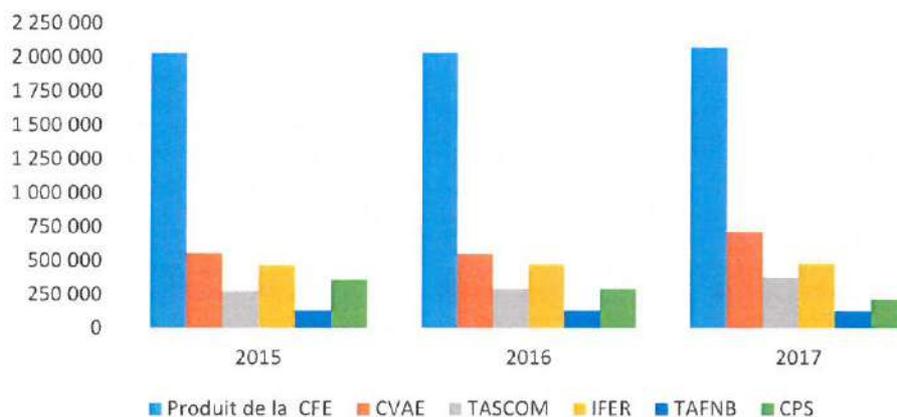
Taux de CFE suite au passage en FPU : 27.16%

	2015	2016	2017
Cotisation Foncière des Entreprises	2 032 828 *	2 033 769 *	2 077 828
Cotisation Valeur Ajoutée des Entreprises	558 212 **	553 819 **	719 181
Taxe sur les Surfaces COMmerciales	278 987 **	294 994 **	382 324
Imposition Forfaitaire Entreprise Réseaux	473 655 **	477 847 **	485 810
Taxe Additionnelle au Foncier Non Bâti	136 285 **	136 848 **	134 242
Compensation Part Salaires	364 212 **	296 791 **	219 809
Total des impôts économiques	3 844 179	3 794 068	4 019 194
		- 1,30%	+ 5,93%

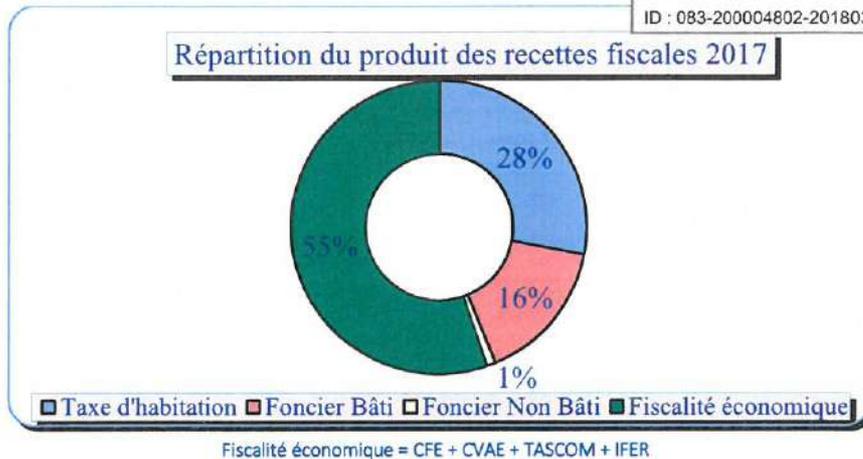
* Cumul des recettes communales + intercommunales

** Recettes communales

Evolution des recettes fiscales économiques



➤ Répartition du produit des recettes fiscales



6. L'endettement

○ Budgets consolidés (BP + DMA)

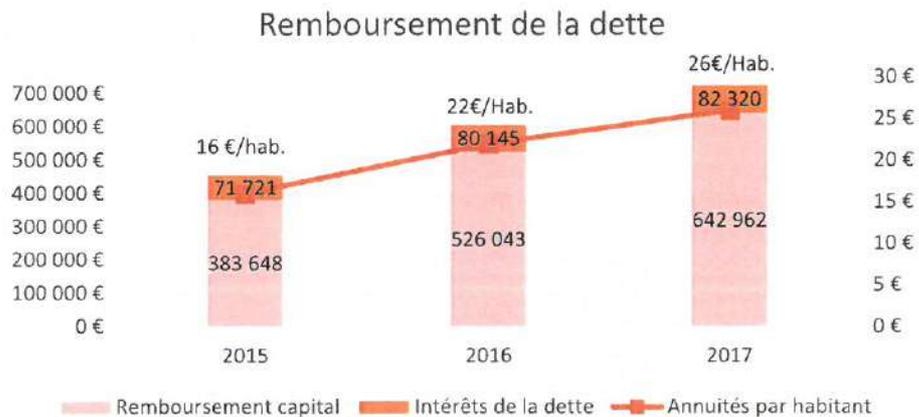
	2015	2016	2017
Capital restant dû (au 31.12)	3 973 246	5 847 203	5 404 241
Epargne brute	2 101 867	1 032 041	2 137 453
Ratio de désendettement	1,89 an	5,67 ans	2,53 ans

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle.

La Loi de Finances 2018 a rappelé sa méthode de calcul : encours de dette au 31 décembre de l'année en cours / épargne brute de l'année en cours.

Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est acceptable, et qu'au-delà de 15 ans la situation devient dangereuse.

Le graphique ci-dessous permet de lire directement l'évolution du remboursement du capital et des intérêts de la dette sur toute la période. L'échelle de droite enregistre la variation de l'annuité de la dette par habitant.

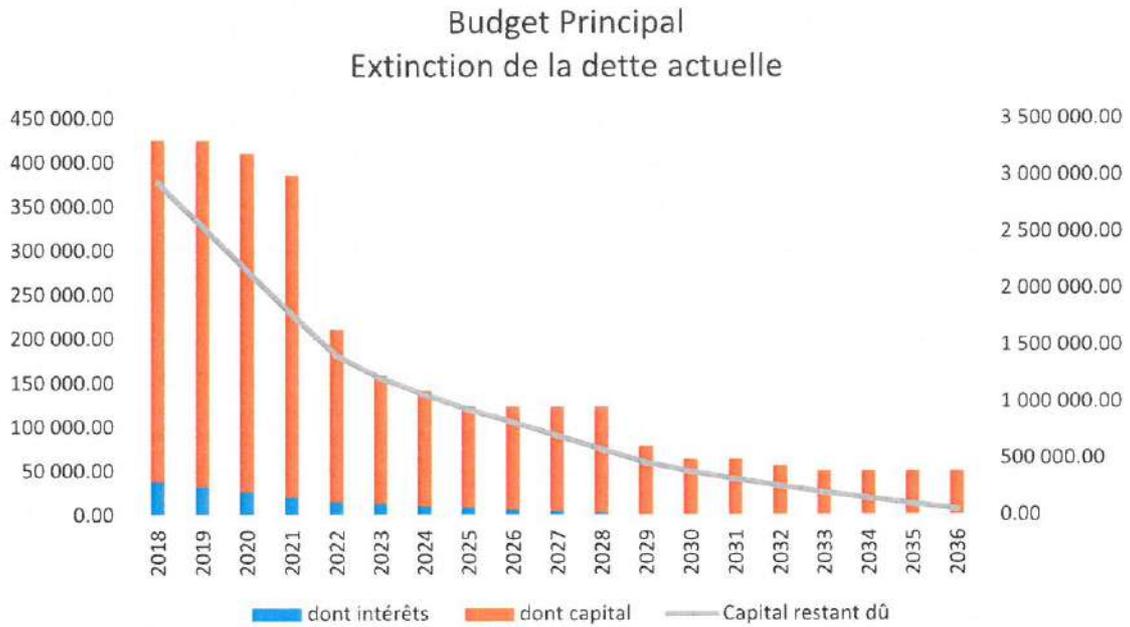


○ Répartition budget principal (BP) et budget annexe des OM (BA OM)

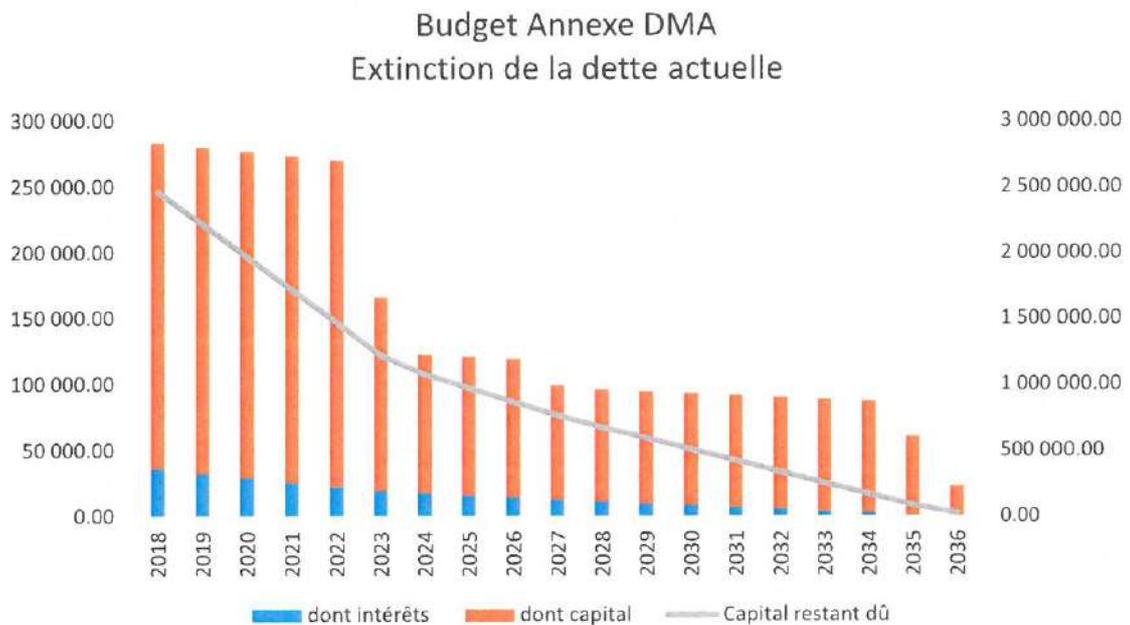
	Budget Principal		Budget Annexe des OM	
	2016	2017	2016	2017
Capital restant dû (au 31.12)	3 135 685	2 938 914	2 711 518	2 465 327
Annuités	403 905	439 510	202 283	285 772
Ratio de désendettement	5,39 ans	2,54 ans	6,00 ans	2,52 ans
Emprunt	1 000 000	200 000	1 400 000	0

Emprunt de 200 000€ réalisé en 2017 auprès de la Banque Postale pour les travaux de Tassy, sur une durée de 15 ans à un taux fixe de 1,39%.

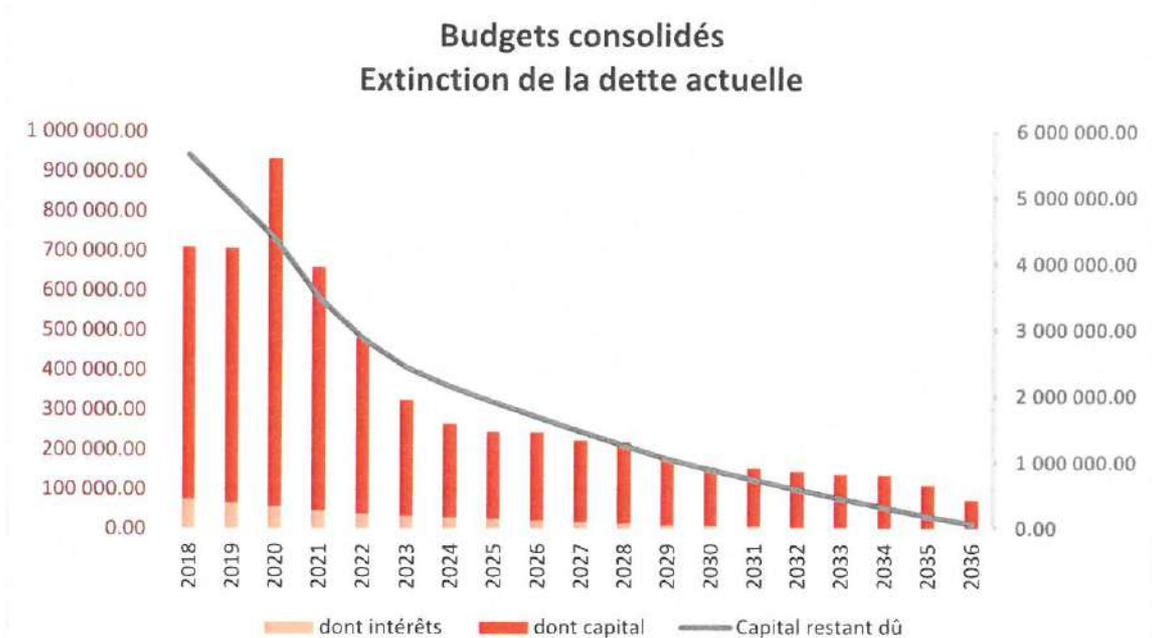
➤ Le budget principal



➤ Le budget annexe DMA



➤ Budgets consolidés (Budget Principal, DMA, ANC et ZA de BROVES)



7. Les budgets annexes

➤ **Le budget annexe Assainissement Non Collectif**

Le SPANC, exploité en gestion directe sous la forme de régie, est un Service Public à caractère Industriel et Commercial (SPIC) soumis au principe de l'équilibre financier au moyen de la seule redevance perçue auprès des usagers.

Les résultats 2017 de son budget annexe, doté de la seule autonomie financière et créé à compter du 1^{er} janvier 2017, sont les suivants :

-	Section de fonctionnement	:	51 565.04€
	o Résultat 2017	:	45 647.44€
	o Report 2016	:	5 917.60€
-	Section d'investissement	:	16 702.40€
	o Résultat 2017	:	58 753.42€
	o Report 2016	:	- 42 297.02€
	o Restes à réaliser	:	246.00€

L'excédent de fonctionnement de 51 565.04€ comprend 40 585€ de rattachements comptables relatifs à la facturation du 4^{ème} trimestre 2017 en cours d'encaissement, et donc susceptibles de faire l'objet d'impayés (14.26% au 1^{er} trimestre 2017, 21.59% au 2^{ème} et 25.89% au 3^{ème}).

L'avance forfaitaire de 25 000€ consentie en décembre 2016 n'a été que partiellement remboursée en décembre 2017 (10 000€). Restent encore 15 000€ d'avance à rembourser avant le 31.12.2018.

➤ **Le budget annexe ZA de BROVES**

La loi NOTRe ayant prévu le transfert obligatoire de la ZA de BROVES au 1^{er} janvier 2017, un budget annexe, non doté de l'autonomie financière, a été créé à cet effet.

Par acte en la forme administrative du 11 décembre 2017, la Communauté de Communes a acheté à la commune de Seillans les 4 lots transférés pour la somme de 368 774€, financés en partie (245 000€) par un prêt relais réalisé auprès de la Banque Postale à un taux de 0.37% et en partie par la vente en cours du lot n° 7 pour 122 939.70€ HT.

Une fois les écritures de stock réalisées sur l'exercice 2017, il apparaît un déficit de 400€ en section de fonctionnement, déficit qui sera absorbé lors de la vente du lot 7.

II – Les ressources humaines

Modalités de temps de travail

La durée effective du travail est fixée à 35h par semaine pour l'ensemble du personnel, soit 1 607h par an, sans RTT.

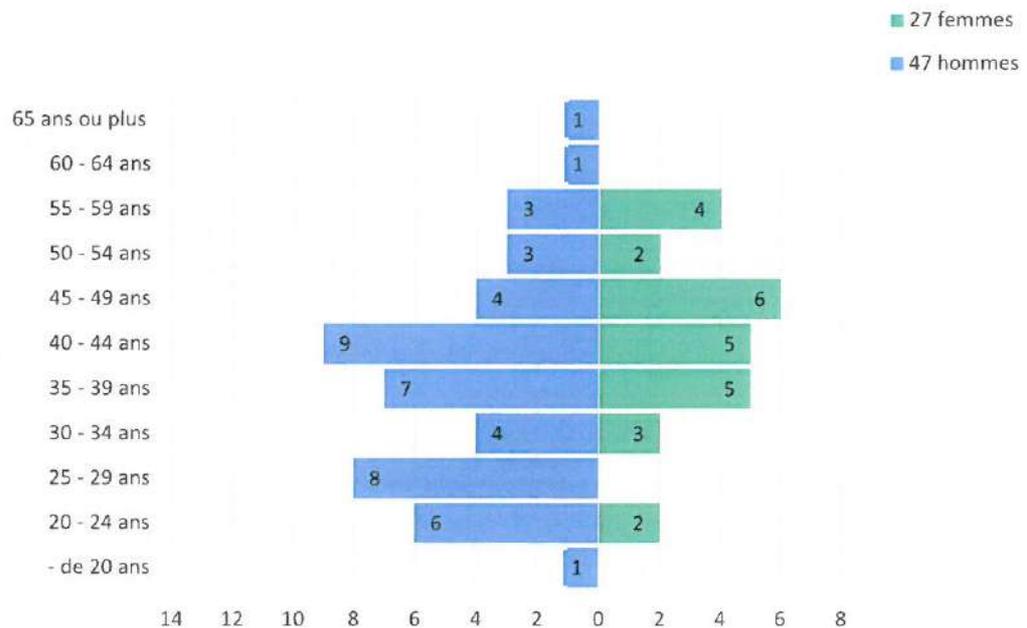
1. La structure des effectifs

- Répartition des effectifs par budget :
 - Budget Principal : 30 agents
 - Budget annexe DMA : 40,50 agents
 - Budget annexe ANC : 3,5 agents
- Répartition par catégorie hiérarchique (A, B et C)

Catégorie hiérarchique	BP	%	OM	%	ANC	%	Total	%
A	3	10%	1	2.47%			4	5.41%
B	3	10%	1	2.47%			4	5.41%
C	24	80%	38.50	95.06%	3.50	100%	66	89.18%
Total	30	100%	40.50	100%	3.50	100%	74	100%

- Pyramide des âges (BP + OM + ANC)

Pyramide des âges

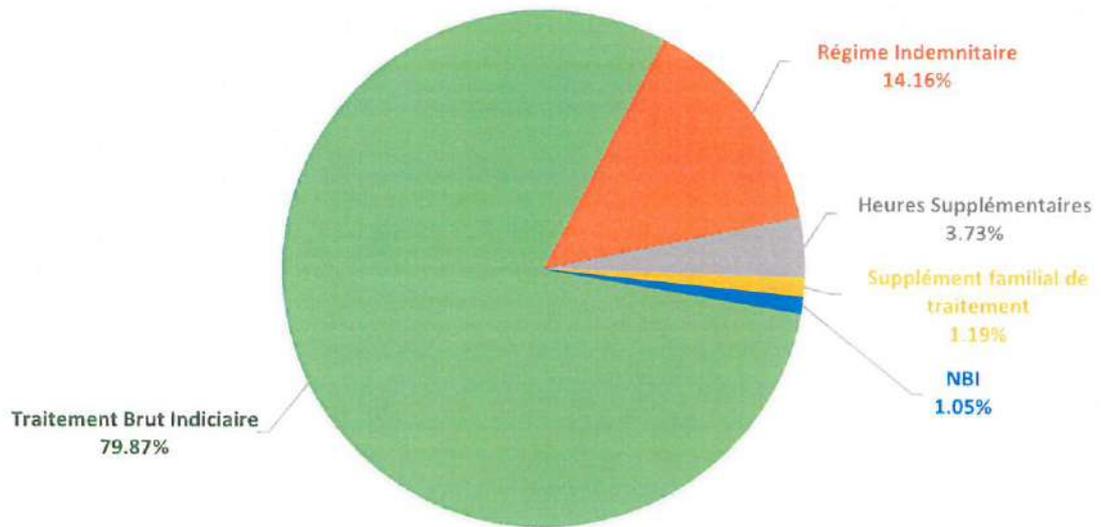


- L'évolution pour 2018
 - Recrutements prévus sur le budget principal :
 - 1 technicien
 - 1 géomaticien
 - 1 poste à 80% pour le RAM
 - 1 saisonnier, 4 mois, pour la MSAP (pour le Transport Scolaire)
 - Recrutements prévus sur le budget annexe DMA :
 - 1 Chef d'exploitation
 - 2 services civiques à 28h par semaine

2. Les dépenses de personnel

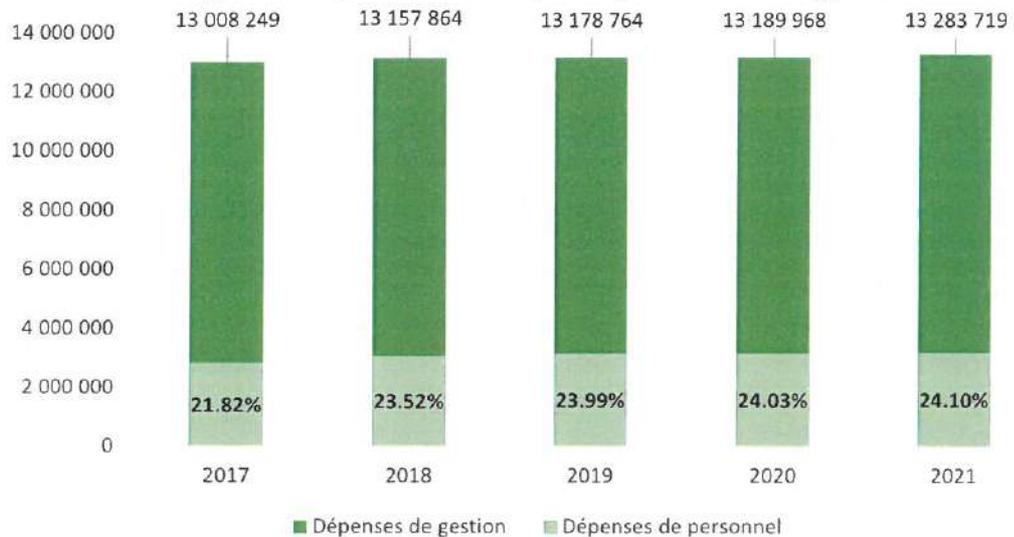
➤ La composition de la rémunération du personnel en 2017 (hors charges)

	Budget Principal	OM	ANC	Total
Traitement Brut Indiciaire	606 294	818 938	60 448	1 485 680
Régime Indemnitare	148 923	98 416	16 035	263 374
NBI	15 009	3 792	799	19 600
Heures Supplémentaires	3 739	64 755	840	69 334
Supplément Familial de Traitement	7 705	12 915	1 484	22 104
Total	781 670	998 816	79 606	1 860 092



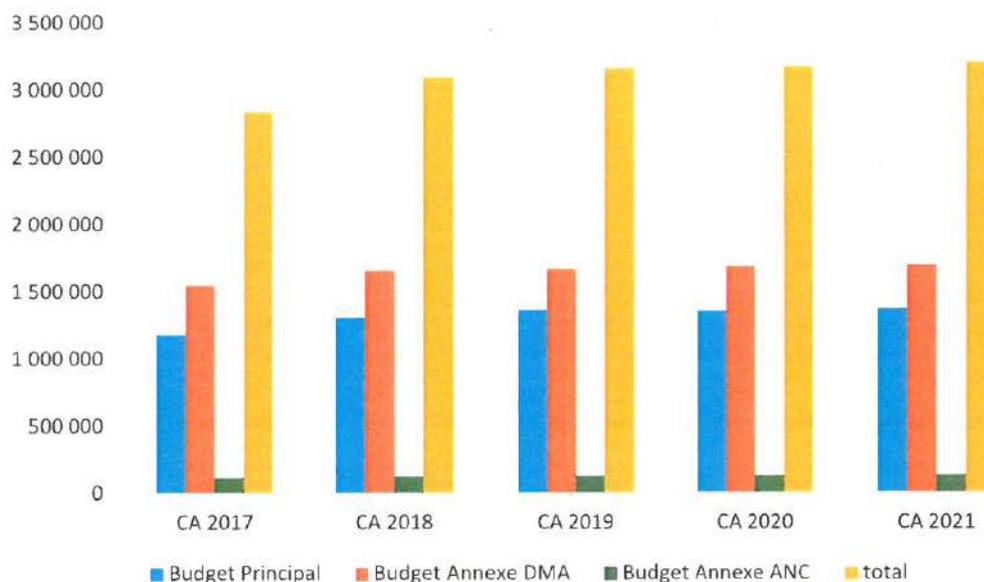
➤ Le ratio du personnel

Charges de personnel / Dépenses de gestion



➤ Evolution de la masse salariale (Charges incluses)

Evolution du chapitre 012

**III – Les ressources fiscales et dotations prévisionnelles 2018****a. Fiscalité prévisionnelle à taux constants :**

Les bases prévisionnelles de fiscalité (TH, TFB, TFNB, CFE et TEOM) sont calculées en appliquant aux bases réelles 2017 :

- les 1,2% de revalorisation des valeurs locatives correspondant à la variation sur 1 an (de novembre 2016 à novembre 2017) de l'indice des prix à la consommation harmonisé ;
- une révision à la hausse des bases de TH et de CFE conformément aux délibérations du 26.09.2017 ayant décidé un abattement général à la base de 10% pour la taxe d'habitation et ayant fixé les bases minimum de cotisation foncière des entreprises.

• Fiscalité « Ménages »

Taxes	Produit 2017	Variation prévue des bases pour 2018	Taux	Produit 2018	Différence
TH	1 858 818	+ 4.44%	2.80%	1 941 363	82 545
TFB	1 048 633	+ 1.20%	2.18%	1 061 216	12 584
TFNB	63 251	+ 1.20%	11.94%	64 010	759
TAFNB	134 242			134 242	0
	3 104 944	Total de la fiscalité « Ménages » pour 2018		3 200 831	95 888

• Fiscalité « Economique »

Taxe	Produit 2017	Variation des bases	Taux	Produit 2018	Différence
CFE	2 078 305	+ 5.63%	27.16%	2 195 337	117 032

Taxe	Produit 2017	Produit 2018	Différence
CVAE	719 181	791 764	72 583
IFER	485 810	485 810	0
TASCOM	382 324	305 905	- 76 419
CPS	219 809	162 791	- 57 018

Total de la fiscalité « Economique »	3 885 429	3 941 607	56 178
---	------------------	------------------	---------------

• TEOM

Produit 2017	Variation prévue des bases pour 2018	Taux	Produit 2018	Différence
5 040 960	+ 1.20%	10,25%	5 101 451	60 491

b. Dotations

La loi de Finances 2018 a reconduit et pérennisé le prélèvement de la Contribution au Redressement des Finances Publiques (CRFP) sur la fiscalité et a figé son montant au niveau de 2017, cristallisant ainsi durablement les 4 tranches de CRFP de 2014 à 2017 dans la baisse de DGF.

Par voie de conséquence, la DGF de la CC sera amputée chaque année du montant de la CRFP 2017 dont une majeure partie provient des recettes du budget annexe des OM qui devra ainsi contribuer annuellement au budget principal.

L'estimation 2018 de la DGF tient compte de la perte d'éligibilité à la DGF bonifiée et d'une Contribution au Redressement des Finances Publiques (CRFP) fixe :

- Le calcul de la CRFP pour 2018 et les années à venir

	Recettes prises en compte pour le calcul			Montant de la CRFP		
	Budget principal	Budget DMA	Total	Part budget principal	Part budget DMA	Total
2014	3 309 849	4 473 371	7 783 220	35 087	47 421	82 508
2015	3 550 631	4 789 821	8 340 451	88 976	120 029	209 005
2016	3 695 245	5 122 511	8 817 756	91 160	126 369	217 529
2017	3 776 566	5 216 467	8 993 033	45 666	63 078	108 744
Montant total figé de la CRFP, à déduire annuellement de la DGF				260 889	356 897	617 786

- La dotation d'intercommunalité

DGF	2014	2015	2016	2017	Simulation 2018
Dotation de base	159 906	163 872	155 689	198 604	188 016
Dotation de péréquation	219 764	235 595	220 427	429 079	408 675
Majoration	50 628	51 678	68 402		
Bonification				302 782	
Dotation avant CRFP	430 298	451 145	444 518	930 465	596 691
CRFP	- 82 058	- 291 461	- 511 561	- 617 786	- 617 786
Dotation après CRFP	348 240	159 684	- 67 043	312 679	- 21 095

Après une année de prélèvement sur la fiscalité, au titre de la Contribution au Redressement des Finances Publiques 2016 (67 043€), la Communauté de Communes a bénéficié, grâce à son passage en FPU et son éligibilité à la DGF bonifiée au 1^{er} janvier 2017, d'une dotation d'intercommunalité positive en 2017. Pour 2018, la perte de sa bonification devrait lui imposer un nouveau prélèvement sur sa fiscalité, même s'il est moindre qu'en 2016.

Globalement, les ressources fiscales et les dotations devraient s'élever à 7 121 343€, contre 7 303 052€, soit une perte estimée à 181 709€ pour 2018.

c. Reversement de certaines recettes (AC, FNGIR et FPIC)

- Les Attributions de Compensation définitives ont été fixées, par délibération du 26.09.2017, à 2 526 965.16€ ;
- FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle) : 250 472€, montant inchangé depuis 2013 ;
- FPIC (Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) :
Malgré le plafonnement de l'enveloppe globale, l'incertitude quant à la révision du mécanisme de garantie de sortie des EPCI fusionnés et des différents éléments intervenant dans son calcul, une augmentation de 10% sera proposée au BP 2018.
Ce fonds passerait ainsi de 327 653€ à 360 418€ pour sa seule part intercommunale.

IV – La prospective 2018 – 2021

1. Les hypothèses d'évolution retenues pour la section de fonctionnement

➤ Recettes de fonctionnement :

- Plus de contrats aidés par l'Etat sur le budget principal et fin des contrats aidés sur le budget annexe DMA en mars ;
- Stabilité des produits des services ;
- Estimation de 1,2% de revalorisation des valeurs locatives annuelle pour la fiscalité ménage et la CFE ;
- Maintien des montants CVAE, TASCOT et IFR à leurs montants estimés pour 2018 ;
- Perte de la bonification de la DGF pour 2018 et 2019 puis bénéfice de cette bonification à compter de 2020 avec le transfert des compétences eau et assainissement (les 8 compétences imposées par la LF 2018 seront alors exercées) ;
- Participation annuelle du budget annexe DMA au budget principal, au titre de la CRFP pour un montant de 356 897€ ;
- Baisse de 10% par an de la Compensation Part Salaires ;

➤ Dépenses de fonctionnement :

- Variation estimée au plus juste des chapitres 011 (Charges à caractère général) ;
- Maintien des effectifs du personnel incluant les recrutements 2018 et augmentation de 1% annuellement de la masse salariale (charges incluses) pour la prise en compte du Glissement Vieillesse Technicité ;
- Prise en compte de l'augmentation des contributions au SDISS : + 16,79% en 2018 (de 853 371€ à 996 680€) puis estimation de 2% par an. Pour rappel montant 2016 retenu pour les Attributions de Compensation : 718 657€ ;
- Maintien de l'enveloppe annuelle des subventions à son niveau de consommation 2017, soit 390 000€ ;
- Montants des AC et du FNGIR figés à 2017 ;
- Prévision d'augmentation du FPIC de 10% en 2018 puis stabilité dès 2019.

2. Les Plans Pluriannuels d'Investissement

➤ Le PPI du budget principal

- Développement économique : Voie d'accès au chemin le Plan Occidental 2018 ; Marketplace (Site internet de vente en ligne dédié aux commerçants du territoire) 2018 ; Schéma de définition des Zones d'Activités 2018 (Définition de la vocation des zones, de la gestion des eaux pluviales ...) ; contre-allée Barrière-Fondurane (DUP et travaux 2020-2021) ; Enveloppe annuelle pour la voirie desservant les Zones.

Financement : 50% Département + 5% Commune de Montauroux + Emprunt de 540 000€ en 2020.

- Agriculture : Création d'une légumerie sur le territoire : travaux 2020-2021. **Financement par un emprunt de 460 000€ en 2020.**
 - MSAP : Enveloppe annuelle.
 - Pôles intermodaux : création des pôles intermodaux de Montauroux 2019 et Fayence 2020 (Atribus, quai bus, abri deux-roues, cheminement piétons, végétalisation, éclairage ...).
- Subvention attendue : CRET (48%) + Emprunts de 198 000€ en 2019 pour Montauroux et 62 000€ en 2020 pour Fayence.**



- SDTAN Très Haut Débit : Contribution d'investissement estimé à : 18 (part applicable), soit 945 550€ répartis sur 6 ans de 2018 à 2023 (Rappel de l'estimation initiale : 300€ HT la prise, soit 5 673 300€ de contribution).
Financement par emprunts de 265 000€ en 2019, 328 500€ en 2020 et 138 500€ en 2021.
- S.C.O.T : Solde sur 2018.
- Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) : Projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire. La mise en œuvre de ce PCAET est obligatoire au plus tard le 31 décembre 2018 pour les EPCI de plus de 20 000 habitants.
- Gens du voyage : Equipement d'un terrain pour l'accueil des Gens du Voyage en 2019.
- Eau et assainissement : Structuration des services eau et assainissement sur 2018 et 2019, comprenant l'équipement du poste en régie, le pilotage et le SIG, l'AMO, la télégestion, les levés topographiques, l'étude de transfert et les Schémas d'eau et d'assainissement.
Financement : FIPL (12%) + Agence de l'Eau (65.50%) + Communes (10.90%)
- Maison du Lac : Equipement du restaurant 2018 (matériel + mobilier), scénographie 2018, aménagements extérieurs 2018-2019 (Terrassement, revêtement, voiries et réseaux, infrastructures de loisir, aménagement végétal, sécurité et signalisation et équipements handiplage).
Subvention CRET attendue 131 000€ + Emprunt de 600 000€ (80%) pour les aménagements extérieurs.
- Lac de Saint Cassien : Enveloppe annuelle pour travaux de terrassement et signalétique.
- Gîte d'étape de Mons 2018 : **Subvention CRET attendue 20% + Emprunt de 100 000€.**
- Euro Vélo 8 : Création et aménagement du tracé de l'Euro Vélo 8 « la Méditerranée à Vélo » en Pays de Fayence de 2019 à 2021.
Financement attendu : CRET (405 000€ = 32%) + Emprunts de 225 000€ en 2019, 2020 et 2021.
- Gymnases intercommunaux : AD'AP 2018 + réfection du sol sportif en 2021 avec un **emprunt de 100 000€** + enveloppe annuelle.
- Stade de football de Fayence : AD'AP 2018, changement du synthétique en 2020 et enveloppe annuelle.
Subvention attendue : Département 150 000€ - 2020 + emprunt de 150 000€.
- Stade de Tourrettes : Augmentation de la capacité du parking existant et création d'une voie de circulation à sens unique pour déposer et ramasser des personnes 2018, sécurisation de la piste de course 2018 et Algeco pour locaux associatifs 2019 (Accueil, vestiaires et local de stockage), AD'AP et enveloppe annuelle pour le matériel.
Subvention attendue du Département 150 000€ - 2019 + emprunt de 100 000€.
- Base d'aviron : Potabilisation de l'eau + chauffage + acquisition de matériel + terrassements extérieurs en 2018 et enveloppe pour travaux de réhabilitation générale indéfinis de 2019 à 2021.
- Domaine de Tassy : Sur 2018 et 2019, création d'une salle de réunion au RDC et d'une salle pour les archives, isolation de la toiture, création de 2 bureaux au 3^{ème} étage, Site Internet, mobilier et informatique en renouvellement.
- Maison de Pays : Travaux de réhabilitation du bâtiment existant : Maîtrise d'œuvre sur 2018 et réalisation des travaux sur 2019.
Financement attendu : DETR (260 820€) + Département (150 000€ - 2018) + Emprunt de 800 000€.
- PIDAF : Programme annuel d'actions subventionné à 80%.
- Gendarmerie : Construction de 2 studios pour les renforts saisonniers.
Financement par un emprunt de 128 000€.
- Opérations diverses : Signalisation de parcours cyclo sportif, signalétique et terrassement pour parcours VTT, GR de Pays et TOTEM pour les zones d'activités.

Programmes du PPI	2018	2019	2020	2021	Total
Développement économique					
<i>Dépenses</i>	292 000	168 000	901 000	970 000	2 331 000
<i>Recettes :</i>	96 400	27 559	1 120 100	557 869	1 801 928
FCTVA	47 900	27 559	147 800	159 119	382 378
Commune de Montauroux			39 300	36 250	75 550
Département	48 500		393 000	362 500	804 000
Emprunt			540 000		540 000
				<i>Autofinancement</i>	529 072
Agriculture					
<i>Dépenses</i>		50 000	460 000	230 000	740 000
<i>Recettes :</i>		8 202	535 458	37 729	581 389
FCTVA		8 202	75 458	37 729	121 389
Emprunt			460 000		460 000
				<i>Autofinancement</i>	158 611
MSAP					
<i>Dépenses</i>	5 000	5 000	5 000	5 000	20 000
<i>Recettes (FCTVA)</i>	820	820	820	820	3 280
				<i>Autofinancement</i>	16 720
Pôles intermodaux					
<i>Dépenses</i>	176 000	419 000	134 000	0	729 000
<i>Recettes :</i>	28 871	458 733	155 981		643 585
FCTVA	28 871	68 733	21 981		119 585
Région CRET		192 000	72 000		264 000
Emprunt		198 000	62 000		260 000
				<i>Autofinancement</i>	85 415
SDTAN Très Haut Débit					
<i>Dépenses</i>	7 053	265 000	328 500	138 500	739 053
<i>Recettes (Emprunt)</i>		265 000	328 500	138 500	732 000
				<i>Autofinancement</i>	7 053
S.C.O.T.					
<i>Dépenses</i>	18 000	0	0	0	18 000
<i>Recettes (FCTVA)</i>	2 953				2 953
				<i>Autofinancement</i>	15 047
Plan Climat Air Energie Territorial					
<i>Dépenses</i>	60 000	0	0	0	60 000
<i>Recettes (FCTVA)</i>	9 842				9 842
				<i>Autofinancement</i>	50 158
Gens du voyage					
<i>Dépenses</i>	0	100 000	0	0	100 000
<i>Recettes (FCTVA)</i>		16 404			16 404
				<i>Autofinancement</i>	83 596
Eau et assainissement					
<i>Dépenses</i>	1 470 264	427 566	0	0	1 897 830
<i>Recettes :</i>	1 042 881	732 383			1 775 264
FCTVA	241 182	70 138			311 320
Agence de l'Eau / FIPL	651 610	616 470			1 268 080
Communes	150 089	45 775			195 864
				<i>Autofinancement</i>	122 566
Maison du Lac					
<i>Dépenses</i>	716 000	309 000	20 000	20 000	1 065 000
<i>Recettes :</i>	775 800	101 688	3 281	3 281	884 050
FCTVA	95 800	50 688	3 281	3 281	153 050
Région CRET	80 000	51 000			131 000
Emprunt	600 000				600 000
				<i>Autofinancement</i>	180 950

Programmes du PPI	2018	2019	2020	2021	Total
Lac de Saint Cassien					
<i>Dépenses</i>	40 000	40 000	40 000	40 000	160 000
<i>Autofinancement</i>					160 000
Gîte d'étape de Mons					
<i>Dépenses</i>	161 000	0	0	0	161 000
<i>Recettes :</i>	154 240				154 240
FCTVA	26 410				26 410
Région CRET	27 830				27 830
Emprunt	100 000				100 000
<i>Autofinancement</i>					6 760
Euro Vélo 8					
<i>Dépenses</i>	0	500 000	500 000	500 000	1 500 000
<i>Recettes :</i>		442 020	442 020	442 020	1 326 060
FCTVA		82 020	82 020	82 020	246 060
Région CRET		135 000	135 000	135 000	405 000
Emprunt		225 000	225 000	225 000	675 000
<i>Autofinancement</i>					173 940
Gymnases intercommunaux					
<i>Dépenses</i>	67 000	30 000	30 000	170 000	297 000
<i>Recettes :</i>	10 991	4 921	4 921	127 887	148 720
FCTVA	10 991	4 921	4 921	27 887	48 720
Emprunt				100 000	100 000
<i>Autofinancement</i>					148 280
Stade de football de Fayence					
<i>Dépenses</i>	15 000	20 000	402 000	30 000	467 000
<i>Recettes :</i>	2 461	3 281	365 944	4 921	376 607
FCTVA	2 461	3 281	65 944	4 921	76 607
Département			150 000		150 000
Emprunt			150 000		150 000
<i>Autofinancement</i>					90 393
Stade de Tourrettes					
<i>Dépenses</i>	100 000	330 000	20 000	20 000	470 000
<i>Recettes :</i>	16 404	304 133	3 281	3 281	327 099
FCTVA	16 404	54 133	3 281	3 281	77 099
Département		150 000			150 000
Emprunt		100 000			100 000
<i>Autofinancement</i>					142 901
Base d'aviron					
<i>Dépenses</i>	70 000	150 000	150 000	150 000	520 000
<i>Recettes (FCTVA)</i>	11 483	24 606	24 606	24 606	85 301
<i>Autofinancement</i>					434 699
Domaine de Tassy					
<i>Dépenses</i>	138 000	100 000	50 000	50 000	338 000
<i>Recettes :</i>	185 438	16 404	8 202	8 202	218 246
FCTVA	22 638	16 404	8 202	8 202	55 446
Département (2017)	162 800				162 800
<i>Autofinancement</i>					282 554
Maison de Pays					
<i>Dépenses</i>	167 000	1 490 000	0	0	1 657 000
<i>Recettes :</i>	24 821	1 458 832			1 483 653
FCTVA	24 821	248 012			272 833
Département		150 000			150 000
DETR		260 820			260 820
Emprunt		800 000			800 000
<i>Autofinancement</i>					173 347

Programmes du PPI	2018	2019	2020		
PIDAF					
<i>Dépenses</i>	72 000	72 000	72 000	72 000	288 000
<i>Recettes (Subventions)</i>	48 000	48 000	48 000	48 000	192 000
				<i>Autofinancement</i>	96 000
Gendarmerie					
<i>Dépenses</i>		8 400	185 000	0	193 400
<i>Recettes :</i>		1 378	158 347		159 725
FCTVA		1 378	30 347		31 725
Emprunt			128 000		128 000
				<i>Autofinancement</i>	33 675
Opérations diverses					
<i>Dépenses</i>	110 000	40 000	40 000	40 000	230 000
<i>Recettes (FCTVA)</i>	18 044	6 562	6 562	6 562	37 730
				<i>Autofinancement</i>	192 270
Total des dépenses	3 684 317	4 523 966	3 337 500	2 435 500	13 981 283
Total des recettes	2 429 449	3 920 926	3 206 023	1 403 678	10 960 076
				<i>Autofinancement</i>	3 184 007

➤ Le PPI du budget annexe des OM

- Bacs, colonnes, conteneurs : mise en place de la collecte sélective et enveloppe de renouvellement ;
- Acquisition en 2018 du terrain du Quai de transfert et de la Déchetterie automatique à la Commune de Montauroux ;
- Camions pour la Collecte : acquisition de deux 9m3 pour la collecte sélective (1 en 2018 financée par un emprunt de 120 000€ et 1 en 2019) et d'un camion amplirols d'occasion sur 2018 ;
- Déchetterie automatique de Montauroux : fin des travaux et mur de soutènement sur 2018 ;
- Déchetterie de Bagnols : installation d'un pont bascule et création d'une plateforme de déchets verts sur 2018 + enveloppe annuelle ;
- Déchetterie de Seillans : création sur 2019 (Emprunt de 300 000€) + enveloppe annuelle.
- Déchetterie de Tourrettes : Travaux de réhabilitation + enveloppe annuelle ;
- Quai de transfert : enveloppe annuelle ;
- Service environnement : enveloppe annuelle ;
- Site 4 : suite Maîtrise d'œuvre en attente de la création de la SPL.

Programmes du PPI	2018	2019	2020	2021	Total
Bacs, colonnes, conteneurs					
<i>Dépenses</i>	464 400	200 000	200 000	200 000	1 064 400
<i>Recettes (FCTVA)</i>	76 180	32 808	32 808	32 808	174 604
				<i>Autofinancement</i>	889 796
Acquisition terrain					
<i>Dépenses</i>	200 000				200 000
				<i>Autofinancement</i>	200 000
Camions pour la collecte					
<i>Dépenses</i>	222 000	182 000	0	0	404 000
<i>Recettes :</i>	149 855	29 855			179 710
FCTVA	29 855				29 855
Emprunt	120 000				120 000
				<i>Autofinancement</i>	224 290

Programmes du PPI	2018	2019	2020	2021	Total
Déchetterie automatique de Montauroux					
<i>Dépenses</i> (215 474€ net de FCTVA en 2017)	157 424	20 000	20 000	20 000	217 424
<i>Recettes :</i>	272 024	3 281	3 281	3 281	281 867
FCTVA	25 824	3 281	3 281	3 281	35 667
ADEME	173 250				173 250
Région	72 950				72 950
					<i>Autofinancement</i>
					151 031
Déchetterie de Bagnols					
<i>Dépenses</i>	127 108	20 000	20 000	20 000	187 108
<i>Recettes</i> (FCTVA)	20 851	3 281	3 281	3 281	30 694
					<i>Autofinancement</i>
					156 414
Déchetterie de Seillans					
<i>Dépenses</i>	24 000	504 000	20 000	20 000	568 000
<i>Recettes</i>	3 937	382 676	3 281	3 281	393 175
FCTVA	3 937	82 676			3 937
Emprunt		300 000			300 000
					<i>Autofinancement</i>
					174 825
Déchetterie de Tourrettes					
<i>Dépenses</i>	736 108	30 000	30 000	30 000	826 108
<i>Recettes</i> (FCTVA)	120 751	4 921	4 921	4 921	135 514
					<i>Autofinancement</i>
					690 594
Quai de transfert					
<i>Dépenses</i>	30 000	30 000	30 000	30 000	120 000
<i>Recettes :</i>	59 001	4 921	4 921	4 921	73 764
FCTVA	4 921	4 921	4 921	4 921	19 684
Ecofolio	54 080				54 080
					<i>Autofinancement</i>
					46 236
Service environnement					
<i>Dépenses</i>	10 000	10 000	10 000	10 000	40 000
<i>Recettes</i> (FCTVA)	1 640	1 640	1 640	1 640	6 560
					<i>Autofinancement</i>
					33 440
Site 4					
<i>Dépenses</i>	207 826	0	0	0	207 826
					<i>Autofinancement</i>
					207 826
Total des dépenses	2 178 866	996 000	330 000	330 000	3 834 866
Total des recettes	704 239	463 383	54 133	54 133	1 275 888
					<i>Autofinancement</i>
					2 774 452

3. Les vues d'ensemble des budgets➤ Budget Principal

EQUILIBRES FINANCIERS	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	8 996 096	8 806 538	8 671 842	9 111 458	9 094 476
		- 2.11%	- 1.53%	+ 5.07%	- 0.19%
Dont DGF	312 679	0	0	279 099	277 817
Dont fiscalité directe	6 772 389	6 979 647	6 907 193	7 106 691	7 109 666
		+ 3.06%	- 1.04%	+ 2.89%	+ 0.04%
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	7 773 435	8 078 585	8 093 179	8 058 468	8 098 813
		+ 3.93%	+ 0.18%	-0.43%	+ 0.50%
Dont charges à caractère générales (011)	757 478	791 459	723 321	729 111	735 702
		+ 4.49%	- 8.61%	+ 0.80%	+ 0.90%
Dont charges de personnel (012)	1 179 120	1 310 259	1 364 031	1 354 074	1 367 687
		+ 11.12%	+ 4.10%	- 0.73%	+ 1.01%
% du personnel / Dépenses de fonctionnement	15.17%	16.22%	16.85%	16.80%	16.89%
EPARGNE DE GESTION	1 222 661	727 953	578 663	1 052 990	995 663
Frais financiers	42 347	38 201	44 350	66 516	97 137
		- 9.79%	+ 16.10%	+ 49.98%	+ 46.04%
EPARGNE BRUTE (CAF)	1 159 007	668 445	513 006	965 167	877 219
Taux d'épargne brute (entre 8% et 15%)	12.88%	7.59%	5.92%	10.59%	9,65%
Amortissement capital de la dette	396 772	387 359	429 692	515 309	603 363
EPARGNE NETTE (CAF nette)	762 235	281 086	83 314	449 858	273 856
DEPENSES INVESTISSEMENT	2 743 172	3 684 317	4 523 966	3 337 500	2 435 500
RECETTES INVESTISSEMENT	713 827	1 729 449	2 332 926	1 312 523	940 178
Besoin de financement en investissement	- 2 029 345	- 1 954 868	- 2 191 040	- 2 024 977	- 1 495 322
EMPRUNTS NOUVEAUX	200 000	700 000	1 588 000	1 893 500	463 500
Besoin de financement total annuel	- 1 067 110	- 973 782	- 519 726	318 381	- 757 966
SOLDE DE CLOTURE REPORTE	3 126 833	2 059 723	1 085 941	566 215	884 596
RESULTAT DE CLÔTURE AU 31/12	2 059 723	1 085 941	566 215	884 596	126 630
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	2 938 914	3 251 555	4 409 863	5 788 054	5 648 191
Capacité de désendettement	2,54 ans	4,86 ans	8,60 ans	6,00 ans	6,44 ans

➤ Budget annexe DMA

EQUILIBRES FINANCIERS	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5 769 813	5 735 369 - 0.60%	5 738 264 + 0.05%	5 800 216 + 1.08%	5 862 912 + 1.08%
Dont TEOM	5 043 874	5 101 450 + 1.14%	5 162 667 + 1.20%	5 224 619 + 1.20%	5 287 315 + 1.20%
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 743 396	4 934 007 + 4.02%	4 938 167 + 0.08%	4 981 133 + 0.87%	5 031 532 + 1.01%
Dont charges à caractère générales (011)	3 195 720	3 276 518 + 2.53%	3 268 956 - 0.23%	3 296 866 + 0.85%	3 332 053 + 1.07%
Dont charges de personnel (012)	1 547 676	1 657 489 + 7.10%	1 669 211 + 0.71%	1 684 267 + 0.90%	1 699 479 + 0.90%
% du personnel / Dépenses de fonctionnement	32.63%	33.59%	33.80%	33.81%	33.78%
EPARGNE DE GESTION	1 026 417	801 362	800 097	819 083	831 380
Frais financiers	39 072	36 293 - 7.11%	34 089 - 6.07%	36 364 - 6.67%	32 496 - 10.64%
EPARGNE BRUTE (CAF)	978 446	765 069	766 008	782 719	798 884
Taux d'épargne brute	16.96%	13.34%	13.35%	13.49%	13.63%
Amortissement capital de la dette	246 190	247 857	265 000	280 000	280 000
EPARGNE NETTE (CAF nette)	732 256	517 212	501 008	502 719	518 884
DEPENSES INVESTISSEMENT	1 121 742	2 178 866	996 000	330 000	330 000
RECETTES INVESTISSEMENT	376 371	584 239	163 383	54 133	54 133
Besoin de financement en investissement	- 745 371	- 1 594 627	- 832 617	- 275 867	- 275 867
EMPRUNTS NOUVEAUX	0	120 000	300 000	0	0
Besoin de financement total annuel	- 13 115	- 957 415	- 31 609	+ 226 852	+ 243 017
SOLDE DE CLOTURE REPORTE	1 447 004	1 433 889	476 474	444 865	671 717
RESULTAT DE CLÔTURE AU 31/12	1 433 889	476 474	444 865	671 717	914 734
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	2 465 327	2 337 470	2 372 470	2 092 470	1 812 470
Capacité de désendettement	2,52 ans	3,06 ans	3,10 ans	2,67 ans	2,27 ans

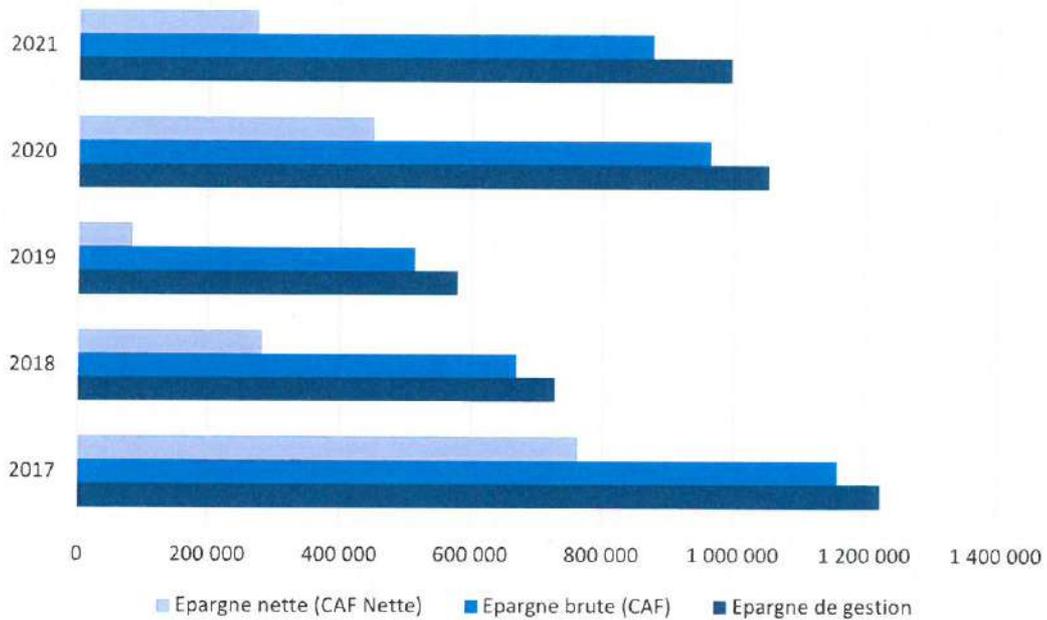
➤ Budgets consolidés (Budget Principal, DMA, ANC et ZA de BROVES)

EQUILIBRES FINANCIERS	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	14 951 084	14 821 227	14 635 291	15 257 529	15 113 768
		- 0.87%	- 1.25%	+ 4.25%	- 0.94%
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	13 008 249	13 157 864	13 178 764	13 189 968	13 283 719
		+ 1.15%	+ 0.16%	+0.09%	+ 0.71%
Dont charges à caractère générales (011)	4 333 093	4 086 838	4 010 756	4 044 826	4 086 981
		- 5.68%	- 1.86%	+ 0.85%	+ 1.04%
Dont charges de personnel (012)	2 838 319	3 094 159	3 162 181	3 169 859	3 201 314
		+ 9.01%	+ 2.20%	+ 0.24%	+ 0.99%
% du personnel / Dépenses de fonctionnement	21.82%	23.52%	23.99%	24.03%	24.10%
EPARGNE DE GESTION	1 942 835	1 663 363	1 456 527	2 067 561	1 830 049
Frais financiers	81 419	75 398	83 543	115 553	140 937
		- 7.40%	+ 10.80%	+ 38.32%	+ 21.97%
EPARGNE BRUTE (CAF)	1 831 210	1 566 658	1 351 677	1 930 701	1 667 805
Taux d'épargne brute	12.25%	10.57%	9.24%	12.65%	11.04%
Amortissement capital de la dette	642 962	635 216	683 323	783 634	872 609
		- 1.20%	+ 7.57%	+ 14.68%	+ 11.35%
EPARGNE NETTE (CAF nette)	1 188 248	931 442	668 354	1 147 067	795 196
DEPENSES INVESTISSEMENT	3 966 494	6 073 123	5 520 800	3 912 500	2 765 500
RECETTES INVESTISSEMENT	1 310 642	2 400 688	2 496 309	1 366 656	994 311
Besoin de financement en investissement	- 2 655 852	- 3 672 435	- 3 024 491	- 2 545 844	- 1 771 189
EMPRUNTS NOUVEAUX	445 000	820 000	1 888 000	1 893 500	463 500
Besoin de financement total annuel	- 1 022 604	- 1 920 993	- 468 137	+ 494 723	- 512 493
SOLDE DE CLOTURE REPORTE	4 583 837	3 561 233	1 640 240	1 172 103	1 666 826
RESULTAT DE CLÔTURE AU 31/12	3 561 233	1 640 240	1 172 103	1 666 826	1 154 333
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	5 649 241	5 834 025	7 038 702	8 148 568	7 739 459
Capacité de désendettement	3,08 ans	3,72 ans	5,21 ans	4,22 ans	4,64 ans

4. Les Epargnes

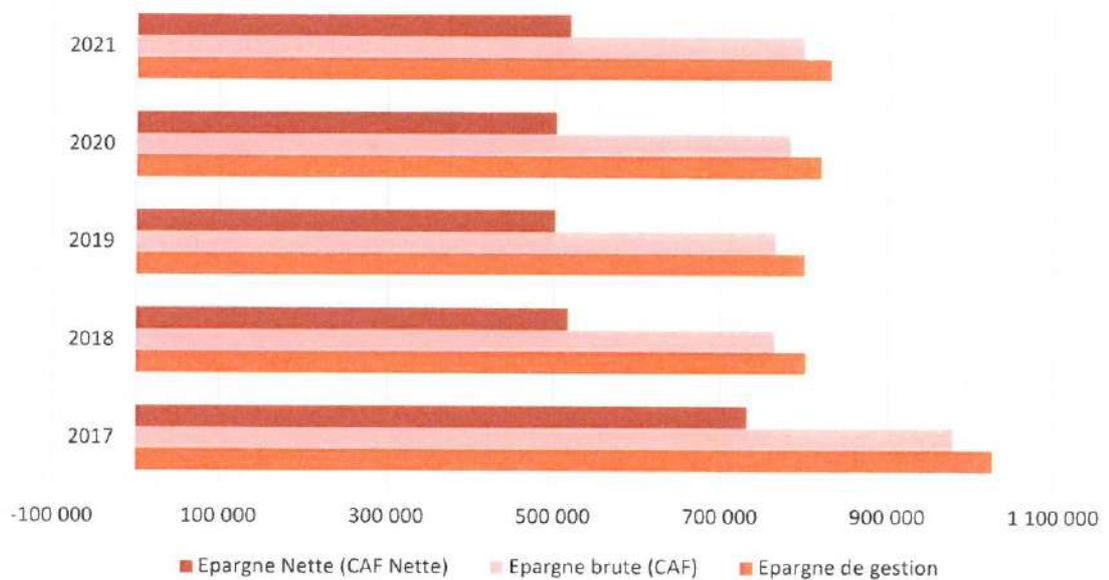
➤ Budget Principal

Epargnes de gestion, brute (CAF) et nette (CAF Nette)



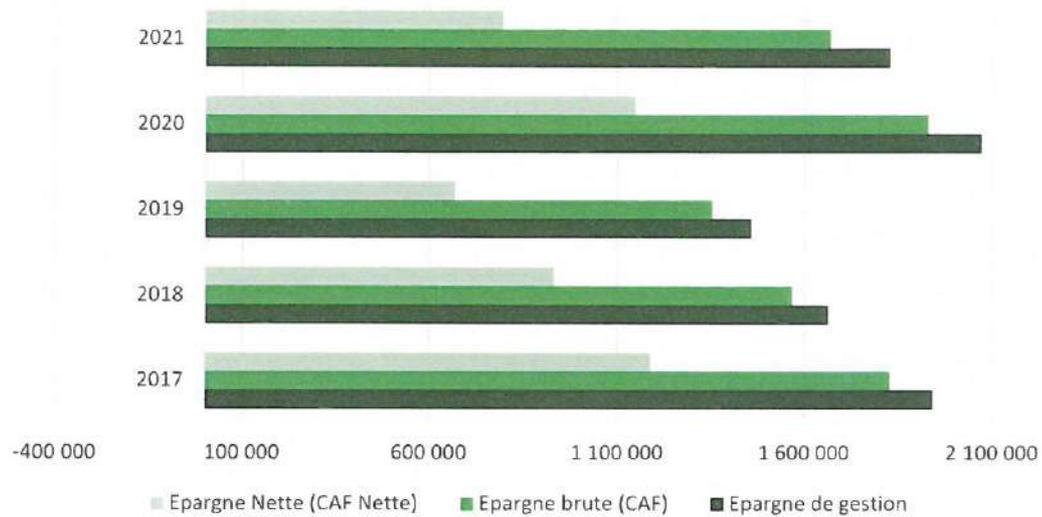
➤ Budget annexe DMA

Epargnes de gestion, brute (CAF) et nette (CAF Nette)



➤ Budgets consolidés (Budget Principal, DMA, ANC et ZA de BROVES)

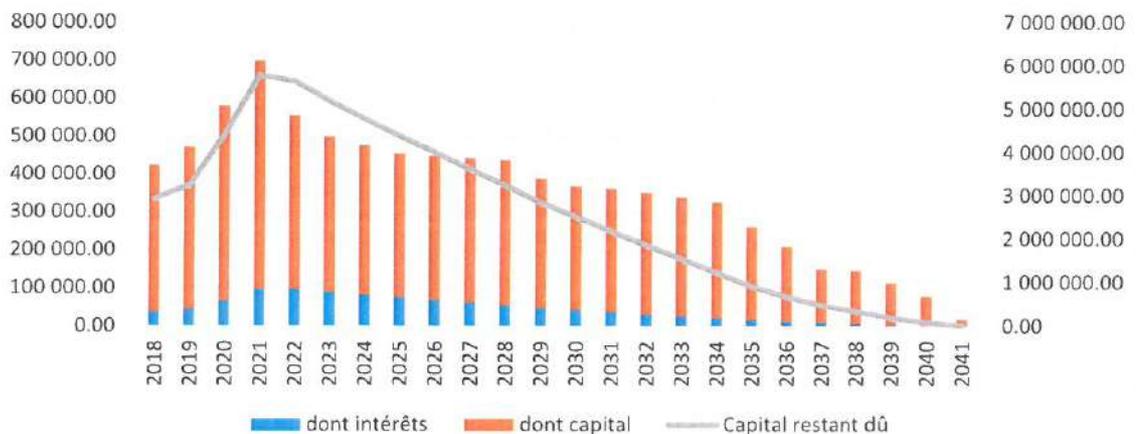
Epargnes de gestion, brute (CAF) et nette (CAF Nette)



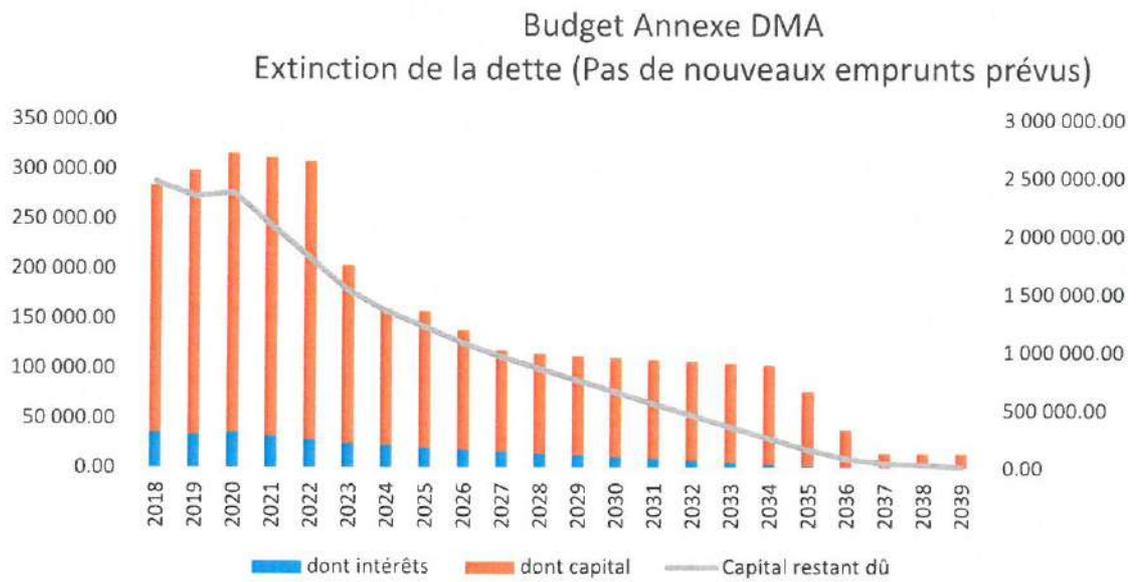
5. La dette

➤ Budget Principal

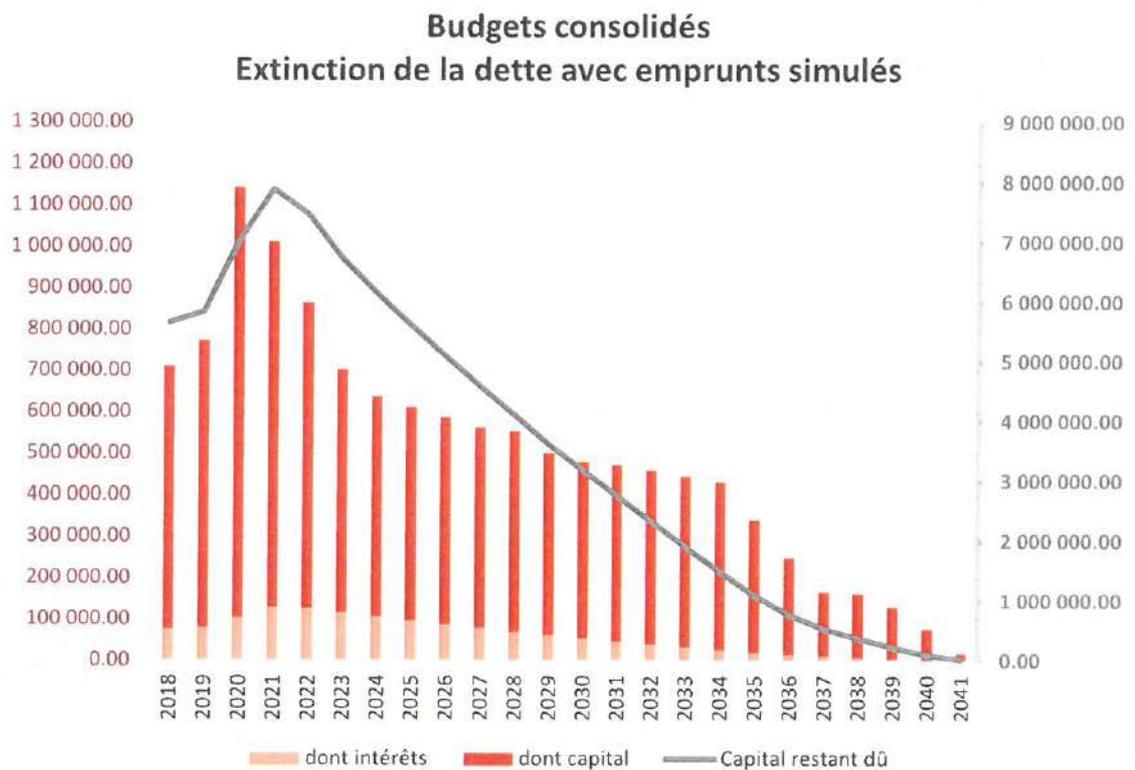
Budget Principal
Extinction de la dette y compris emprunts simulés 2018 à 2021



➤ Budget annexe DMA



➤ Budgets consolidés (Budget Principal, DMA, ANC et ZA de BROVES)



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE**

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 32
Présents 22
Pouvoirs 8
Absent..... 2
Suffrages exprimés..... 30

Séance du **mardi 06/03/2018** à 18 h 00

Secrétaire de séance : Mme AMAND-VERMOT

Date de convocation : 28-02-2018

DCC n° 180306/18

Le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de René UGO

Présents : JL. Fabre, B. Henry, M. Tosan, J. Sagnard, E. Feraud, N. Martel, A. Bouhet, M. Robbe, JJ. Forniglia, R. Ugo, MJ. Bauduin, R. Trabaud, C. Bouge, P. de Clarens, JY. Huet, L. Fabre, F. Cavallier, C. Théodose, M. Christine, S. Amand-Vermot, I. Derbès, C. Louis

Absents excusés : I. Bertlot, J. Fabre, P. Fenocchio (pouvoir à JL. Fabre), A. Cheyres (pouvoir à E. Feraud), E. Menut (pouvoir à C. Bouge), MJ. Mankai (pouvoir à JY. Huet), JF Bormida (pouvoir à C. Théodose), C. Mirallès (pouvoir R. Ugo), M. Bottero (pouvoir à R. Trabaud), A. Pellegrino (pouvoir à P. de Clarens)

**LANCEMENT DE LA REHABILITATION DE LA MAISON DE PAYS DE FAYENCE
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.E.T.R. 2018**

La Maison de Pays à Fayence, siège de l'intercommunalité, a longtemps accueilli la salle communautaire et les services intercommunaux avant de se révéler trop petite pour héberger tous les services souvent mal adaptés à l'accueil du public. Un 1^{er} projet de réhabilitation a été proposé en 2010, mais le projet s'est révélé lui aussi trop réduit pour accueillir l'ensemble des services dans un contexte d'accroissement fort des compétences (urbanisme, développement économique, Relais d'assistants maternels...). Les services ont donc été installés au Mas de Tassy, en raison principalement d'un espace disponible beaucoup plus grand.

La perspective de l'important transfert de compétences « eau et assainissement » et le besoin d'organiser l'accès aux services publics locaux de plus en plus nombreux renouvellent la réflexion et imposent aujourd'hui d'étudier la réhabilitation et l'extension de la Maison de Pays en complémentarité du Mas de Tassy.

La Maison de Pays aura ainsi vocation à accueillir le futur service de l'eau et de l'assainissement qui comprend d'ores et déjà le service du SPANC, qui devrait comprendre à minima l'assainissement collectif au 1^{er} janvier 2020 et l'eau potable au 1^{er} janvier 2020 ou au 1^{er} janvier 2026, selon les choix du territoire dans le contexte de la proposition de loi relative à la mise en œuvres des compétences eau et assainissement. Ce service de l'eau et de l'assainissement devra en outre être renforcé d'une ingénierie interne disposant notamment de compétences dans le domaine des systèmes d'information géographique et du dessin assisté par ordinateur.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la Communauté de communes du Pays de Fayence est également gestionnaire de la Maison de Services au Public (MSAP) qui dispose d'un local ne remplissant pas les conditions d'accessibilité et de visibilité importantes pour ce type de structure. Le développement de la MSAP rejoint la volonté de l'Etat de maintenir et développer les services publics en milieu rural, répondant aux besoins des populations du territoire. L'objectif de la 1^{ère} phase de l'opération est donc de réhabiliter la Maison de Pays pour accueillir le pôle « eau » et la Maison des services aux public en un lieu adapté répondant aux normes en vigueur.

La réhabilitation de la Maison de Pays sera complétée d'une seconde phase pour la construction d'un bâtiment neuf dans le parc de la Maison de Pays afin d'accueillir une salle modulable et d'autres services intercommunaux selon le rythme des transferts de compétence à venir. La salle modulable aura vocation à accueillir les séances du Conseil Communautaire, les réunions de travail et les réunions d'association intercommunales.

Les études préliminaires du projet ont été confiées à l'architecte Stéphane COMBY avec comme objectifs de définir un programme de travaux, d'arrêter un parti d'aménagement et de proposer un phasage de l'opération.

Le projet s'organise en deux phases réparties chacune en deux tranches.

L'estimation de la première phase concernant la réhabilitation de la Maison de Pays comprend l'estimation de coût des travaux, auquel est appliqué un taux de maîtrise d'œuvre prévisionnel de 10% et un taux de divers et d'imprévu prévisionnel de 5% (SPS, CT...), se répartit comme suit :

Tranche fonctionnelle 1 :	745 200 € HT
Tranche fonctionnelle 2 :	<u>581 900 € HT</u>
Total :	1 327 100 € HT

L'estimation de la seconde phase concernant la construction du bâtiment neuf comprend l'estimation du coût des travaux, auquel est appliqué un taux de maîtrise d'œuvre prévisionnel de 10% et un taux de divers et d'imprévu prévisionnel de 5% (SPS, CT...), se répartit comme suit :

Tranche fonctionnelle 3 :	829 150 € HT
Tranche fonctionnelle 4 :	<u>828 000 € HT</u>
Total :	1 657 150 € HT

L'ensemble de l'opération s'élève donc à la somme de **2 811 150 € HT**

Pour le financement de la première tranche de l'opération il est proposé de solliciter l'aide de l'Etat dans le cadre de la DETR et du département du Var selon le plan de financement suivant :

• Autofinancement :	298 080 €
• CG83 :	186 300 €
• DETR :	<u>260 820 €</u>
• Total :	745 200 €

Une demande de subvention dans le cadre du contrat de ruralité pourra également être déposée selon un montant à déterminer qui viendra en déduction de l'autofinancement.

Le projet ainsi présenté a été validé par le Bureau communautaire du 6 février 2018.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ENTENDU cet exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITÉ :

- **VALIDE** le lancement des deux tranches de la 1^{ère} phase de l'opération,
- **SOLLICITE** le soutien l'Etat dans le cadre de la DETR à hauteur de 35% et le Département dans le cadre de son programme d'aide aux communes à hauteur de 20% de la 1^{ère} tranche de l'opération,
- **PRECISE** qu'une demande de subvention complémentaire sera réalisée dans le cadre de la DETR 2018 pour la seconde tranche de l'opération,
- **AUTORISE** le Président à engager et signer toutes démarches utiles à la parfaite réalisation de l'opération.



Tourrettes le 08/03/2018

René UGO
Président

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE**

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 32
 Présents 22
 Pouvoirs 8
 Absent..... 2
 Suffrages exprimés..... 30

DCC n° 180306/19

Séance du **mardi 06/03/2018** à 18 h 00
 Secrétaire de séance : **Mme AMAND-VERMOT**
 Date de convocation : 28-02-2018

Le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de René UGO

Présents : JL. Fabre, B.Henry, M. Tosan, J. Sagnard, E.Feraud, N.Martel, A.Bouhet, M. Robbe, JJ. Forniglia, R.Ugo, MJ. Bauduin, R.Trabaud, C.Bouge, P. de Clarens, JY. Huet, L. Fabre, F. Cavallier, C. Théodose, M. Christine, S. Amand-Vermot, I.Derbès, C. Louis

Absents excusés : I.Bertlot, J.Fabre, P. Fenocchio (pouvoir à JL. Fabre), A. Cheyres (pouvoir à E. Feraud), E. Menut (pouvoir à C. Bouge), MJ. Mankai (pouvoir à JY. Huet), JF Bormida (pouvoir à C. Théodose), C. Mirallès (pouvoir R. Ugo), M. Bottero (pouvoir à R. Trabaud), A.Pellegrino (pouvoir à P. de Clarens)

CREATION D'UN GÎTE DE RANDONNÉE À MONS :

**DEMANDE DE SUBVENTION À LA REGION DANS LE CADRE DU CONTRAT RÉGIONAL D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL
 RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR / TERRITOIRE VAR ESTEREL MÉDITERRANÉE-PAYS DE FAYENCE**

L'opération consiste en la réhabilitation et l'aménagement d'une maison de village de 3 étages et d'environ 120 m², située au cœur du village de Mons, afin de la transformer en gîte de randonnée pédestre et cycliste comportant 4 chambres, une salle d'eau avec WC, un salon-salle à manger avec cuisine ouverte, un WC indépendant et un local vélo, pour une capacité totale de 8 personnes.

Situé sur le tracé du GR 49, à 16 km du sommet du Mont Lachens, point culminant du Var (1 714 m), ainsi que sur le tracé du projet de GR de Pays et point de départ de plusieurs sentiers de randonnées, le village de Mons est une étape incontournable pour les randonneurs. Ce beau village perché dispose en outre d'un panorama remarquable et se trouve au milieu d'une nature préservée. Néanmoins, l'existence au sein de ce village d'une offre d'hébergement touristique, et en particulier d'un gîte de randonnée, fait défaut et limite de fait les possibilités de son développement touristique.

L'enjeu de cette opération est de fixer les randonneurs itinérants, pédestres et cyclistes, pour au moins une nuit dans le village de Mons. Ceci dans un double objectif : d'une part favoriser une dépense touristique locale tout au long de l'année (bar, restaurant, épicerie, boulangerie, etc.) et donc soutenir la pérennité de ces commerces locaux de village, et d'autre part renforcer l'image du Pays de Fayence comme territoire de pratiques itinérantes sportives et touristiques.

Le budget prévisionnel de cette opération s'élève à 150 000 € HT.

Dans le cadre du CRET, le taux d'intervention de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour cette opération est de 20 %.

Le Président propose de solliciter l'aide de la Région pour la réalisation de cette opération, selon le plan de financement suivant :

Subvention Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (20 %) :	_____	30 000 €
Autofinancement (80 %) :	_____	120 000 €
Total :	_____	150 000 €

Envoyé en préfecture le 15/03/2018

Reçu en préfecture le 15/03/2018

Affiché le 15/03/2018



ID : 083-200004802-20180306-18_180306_19-DE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU la délibération n°151020/9 du conseil communautaire en date du 20 octobre 2015 approuvant le principe d'une candidature commune avec la CAVEM à un Contrat Régional d'Équilibre Territorial (CRET) auprès de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur,

VU la délibération n°16-1054 de l'assemblée régionale en date du 16 décembre 2016 approuvant le CRET « Territoire Var Esterel Méditerranée - Pays de Fayence »,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** l'opération « création d'un gîte de randonnée à Mons », et le plan de financement présenté,
- **SOLLICITE** de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur une participation financière de 30 000 € pour la réalisation de l'opération « création d'un gîte de randonnée à Mons » dans le cadre du CRET « Région Provence-Alpes-Côte d'Azur / Territoire Var Esterel Méditerranée - Pays de Fayence »,
- **CHARGE** le Président de mener à bien toutes les formalités nécessaires à la complète réalisation de cette opération et de signer tout document s'y rapportant.



Tourrettes le 08/03/2018

René UGO
Président

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE**

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 32
Présents 22
Pouvoirs 8
Absent..... 2
Suffrages exprimés..... 30

Séance du **mardi 06/03/2018** à 18 h 00

Secrétaire de séance : Mme AMAND-VERMOT

Date de convocation : 28-02-2018

DCC n° 180306/20

Le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de René UGO

Présents : JL. Fabre, B.Henry, M. Tosan, J. Sagnard, E.Feraud, N.Martel, A.Bouhet, M. Robbe, JJ. Forniglia, R.Ugo, MJ. Bauduin, R.Trabaud, C.Bouge, P. de Clarens, JY. Huet, L. Fabre, F. Cavallier, C. Théodose, M. Christine, S. Amand-Vermot, I.Derbès, C. Louis

Absents excusés : I.Bertlot, J.Fabre, P. Fenocchio (pouvoir à JL. Fabre), A. Cheyres (pouvoir à E. Feraud), E. Menut (pouvoir à C. Bouge), MJ. Mankai (pouvoir à JY. Huet), JF Bormida (pouvoir à C. Théodose), C. Mirallès (pouvoir R. Ugo), M. Bottero (pouvoir à R. Trabaud), A.Pellegrino (pouvoir à P. de Clarens)

CONVENTION D'ADHESION AU SERVICES « ARCHIVES » DU CENTRE DE GESTION DU VAR

L'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée permet aux Centres de Gestion de réaliser des missions d'archivage.

La tenue des archives est une obligation légale au titre des articles L 211-1 et suivants du Code du Patrimoine et de l'article R 1421-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le service d'aide à la gestion des archives du Centre de Gestion du Var est destiné à accompagner les collectivités territoriales affiliées dans la gestion de leurs archives en leur proposant principalement les prestations suivantes :

- Un état des lieux, un diagnostic sur les travaux à effectuer ainsi qu'une ou plusieurs estimations de la durée nécessaire à leur réalisation,
- La mise à disposition d'agents et des moyens nécessaires afin de réaliser :
 - Le tri des archives et le traitement des documents éliminables (préparation physique des documents et rédaction du bordereau d'éliminations),
 - Le traitement des archives définitives (classement, conditionnement, rédaction d'un inventaire réglementaire),
 - Le conseil et la formation d'agents pour la mise en œuvre de règles de bonne gestion des archives papier et/ou électroniques permettant à la collectivité de respecter ses obligations légales et de répondre aux besoins des services.

Au regard de la visite de diagnostic préalable qui a été réalisée gratuitement le 22 janvier 2018, le CDG 83 a estimé que l'action dans les services de la CCPF porterait sur une intervention d'une durée prévisible de 9 jours.

En termes de coût, la journée d'intervention est facturée 250€.

La convention prendra effet à la date de sa signature pour une durée de 3 ans renouvelable par décision expresse. Elle n'engage aucune dépense pour la collectivité territoriale tant qu'aucune proposition d'intervention n'est signée et qu'aucune intervention n'est réalisée.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 25,

VU le Livre II – titre premier du code du patrimoine,

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Var en date du 7 juillet 2014,

CONSIDERANT l'intérêt pour la collectivité de s'assurer que ses archives soient organisées de façon conforme au regard des obligations légales ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITÉ :

- **DECIDE** de recourir au service d'aide à la bonne gestion des archives proposé par le CDG 83,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention correspondante,
- **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.



Tourrettes le 08/03/2018

René UGO
Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "René UGO", written over the printed name.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE**

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 32
 Présents 22
 Pouvoirs 8
 Absent..... 2
 Suffrages exprimés..... 30

DCC n° 180306/21

Séance du **mardi 06/03/2018** à 18 h 00
 Secrétaire de séance : Mme AMAND-VERMOT
 Date de convocation : 28-02-2018

Le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de René UGO

Présents : JL. Fabre, B.Henry, M. Tosan, J. Sagnard, E.Feraud, N.Martel, A.Bouhet, M. Robbe, JJ. Forniglia, R.Ugo, MJ. Bauduin, R.Trabaud, C.Bouge, P. de Clarens, JY. Huet, L. Fabre, F. Cavallier, C. Théodose, M. Christine, S. Amand-Vermot, I.Derbès, C. Louis

Absents excusés : I.Bertlot, J.Fabre, P. Fenocchio (pouvoir à JL. Fabre), A. Cheyres (pouvoir à E. Feraud), E. Menut (pouvoir à C. Bouge), MJ. Mankai (pouvoir à JY. Huet), JF Bormida (pouvoir à C. Théodose), C. Mirallès (pouvoir R. Ugo), M. Bottero (pouvoir à R. Trabaud), A.Pellegrino (pouvoir à P. de Clarens)

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE POUR LA COLLECTE DES DECHETS DANS LE
 CENTRE VILLAGE DE SEILLANS**

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la collecte des déchets ménagers et assimilés est effectuée en régie intercommunale sur l'ensemble du territoire.

Toutefois, la Communauté de communes ne disposant pas de minibenne pour la collecte des rues étroites, la commune de Seillans s'engage à mettre à la disposition de la Communauté de communes l'équipement et le personnel nécessaires.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition de services pour la collecte des déchets ménagers en minibenne dans la commune de Seillans joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** le Président à signer cette convention avec la commune de Seillans.



Tourrettes le 08/03/2018

René UGO
 Président

**CONVENTION
DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES
POUR LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES EFFECTUÉE EN MINIBENNE
DANS LA COMMUNE DE SEILLANS**

Entre,

La Communauté de communes du Pays de Fayence,
Ci-après dénommée « Communauté de Communes »,
1849, RD19 – CS80106 – 83440 TOURRETTES
Représentée par son président René UGO.

Et,

La Commune de SEILLANS,
Ci-après dénommée « la Commune de Seillans »,
Hôtel de Ville, 83440 SEILLANS,
Représentée par son maire René UGO.

il est convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet

Depuis 2007, la Communauté de communes du Pays de Fayence a la compétence collecte, transport et traitement des déchets ménagers et assimilés.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la collecte des déchets ménagers et assimilés est effectuée en régie intercommunale sur l'ensemble du territoire.

Toutefois, la Communauté de communes ne disposant pas de minibenne pour la collecte des rues étroites, la commune de Seillans s'engage à mettre à la disposition de la Communauté de communes l'équipement et le personnel nécessaires.

Article 2 - Conditions d'exécution

La collecte en minibenne concerne le centre village de Seillans.

Conformément à l'article L. 5211-4-1 II du Code Général des Collectivités Territoriales, cette mise à disposition s'exerce sous le contrôle du Président de la Communauté de communes qui agit par ailleurs en concertation avec le Maire de la commune.

Article 3 - Conditions financières

3.1 - Détermination des coûts

Les éléments de coûts facturés par la Commune à la Communauté de communes résultent des comptes administratifs à partir duquel le tableau doit être renseigné.

3.2 - Détermination du montant facturable pour l'exercice

Au 1^{er} avril de chaque année N, le calcul d'un 1^{er} acompte de 50% du montant annuel est opéré à partir du tableau, renseigné avec les données de la comptabilité de l'année précédente N-1.

Au 1^{er} octobre de cette même année N, le calcul du 2nd acompte et solde est opéré à partir du tableau renseigné avec les données du compte administratif de l'année N-1.

3.3 - Recouvrement

La Commune mettra en recouvrement le montant du remboursement par l'émission de deux titres de recettes, l'un de 50 % au 1^{er} avril et le second, pour le solde, au 1^{er} octobre de chaque année.

Article 4 - Modification des moyens mis en œuvre

Quelle qu'en soit la cause, toute modification de l'importance des moyens mis en œuvre par la Commune, impliquant une modification substantielle du montant du remboursement à opérer par la Communauté de communes, sera décidée d'un commun accord par écrit.

Article 5 - Durée

La présente convention est conclue avec effet au 1^{er} janvier 2018 pour une durée d'un an, renouvelable tacitement, sans pouvoir dépasser trois ans.

Elle pourra être dénoncée par chacune des parties, trois mois au moins avant l'échéance annuelle.

**Pour la Commune de SEILLANS,
Le Maire,**

**Pour la Communauté de communes,
Le Président,**

René UGO

René UGO

Coûts de la collecte des ordures ménagères en minibenne pour la commune de SEILLANS

Envoyé en préfecture le 15/03/2018

Reçu en préfecture le 15/03/2018

Affiché le 15/03/2018



ID : 083-200004802-20180306-18_180306_21-DE

Désignations	Coûts techniques		Coûts de gestion		Coûts des véhicules		TOTAL
	Imputation	Montants	Imputation	Montants	Imputation	Montants	
Carburants	-	-	-	-	60622	-	
Vêtements de travail	60636		-	-	-	-	
Réparation : Matériel roulant	-	-	-	-	61551		
Primes d'assurance	-	-	616		616		
Frais de Télécommunication	-	-	6262		-	-	
Rémunération titulaires	64111		64111				
NBI, Suppl.familial ...	64112		64112				
Autres Indemnités	64118		64118				
Rémunération Non Titulaires	64131		64131				
Autres Indemnités	64138		64138				
Autres Emplois d'Insertion	64168		64168				
Cotisation URSSAF	6451		6451				
Cotisation Retraites	6453		6453				
Cotisation Assédic	6454		6454				
Cotisation Assurance du pers.	6455		6455				
Médecine Travail, Pharmacie	6475		6475				
TOTAL							

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE**
NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 32
 Présents 22
 Pouvoirs 8
 Absent..... 2
 Suffrages exprimés..... 30

DCC n° 180306/22

Séance du **mardi 06/03/2018** à 18 h 00

Secrétaire de séance : Mme AMAND-VERMOT

Date de convocation : 28-02-2018

Le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de René UGO

Présents : JL. Fabre, B.Henry, M. Tosan, J. Sagnard, E.Feraud, N.Martel, A.Bouhet, M. Robbe, JJ. Forniglia, R.Ugo, MJ. Bauduin, R.Trabaud, C.Bouge, P. de Clarens, JY. Huet, L. Fabre, F. Cavallier, C. Théodose, M. Christine, S. Amand-Vermot, I.Derbès, C. Louis

Absents excusés : I.Bertlot, J.Fabre, P. Fenocchio (pouvoir à JL. Fabre), A. Cheyres (pouvoir à E. Feraud), E. Menut (pouvoir à C. Bouge), MJ. Mankaï (pouvoir à JY. Huet), JF Bormida (pouvoir à C. Théodose), C. Mirallès (pouvoir R. Ugo), M. Bottero (pouvoir à R. Trabaud), A.Pellegrino (pouvoir à P. de Clarens)

**PROGRAMMATION 2018-RÉALISATION 2019 DU PIDAF :
 DEMANDE DE SUBVENTION À LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
 DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROPOSITIONS 2018**

La réalisation des travaux prévus dans le cadre du PIDAF (Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier) datant de 2009 est conforme au programme d'actions prévisionnel.

Pour la programmation 2018 (réalisation en 2019), les travaux d'aménagement forestier prévus concerneront les ouvrages D.F.C.I. (Défense de la Forêt Contre l'Incendie) suivants :

- **Piste G56 - Callian - La Basse Carpenée :**
 Réhabilitation de la plate-forme, création de 2 aires de croisement et de 2 aires de retournement.
 Réhabilitation de 3 radiers, travaux connexes y compris étude environnementale.
Montant HT des travaux : 40 753,20 €.
- **Piste G25 - Saint Paul en Forêt - Bagnols en Forêt - L'Hubac d'Agay :**
 Réhabilitation de la plate-forme, création d'une aire de croisement et de 3 aires de retournement, réfection de fossés. Débroussaillage glacié et aires de manœuvre.
 Fourniture et pose de signalétique (BO), évacuation d'une barrière, remise en état de 2 barrières. **Montant HT des travaux : 44 644,80 €**
- **Piste G535 - Fayence - Seillans - Lac de Méaulx :**
 Réhabilitation de la plate-forme, création de 3 aires de croisement et de 4 aires de retournement, réfection de fossés. Création de 2 radiers et travaux connexes y compris étude environnementale.
 Fourniture et pose de signalétique (BO, fléchage piste, nom de la piste)
Montant HT des travaux : 6 1362 €
- **H3a - Tanneron - Le Long :**
 Débroussaillage glacié et aires de manœuvre (1 aire de croisement et 2 aires de retournement).
Montant HT des travaux : 8 094 €

Le plan de financement prévisionnel, ci-après, fait apparaître un montant total hors-taxes de 154 674 €, dont 6 000€ au titre des études et 9 074 € au titre de la maîtrise d'œuvre (O.N.F.). **Le coût de l'opération s'élève par conséquent à 185 608,80 € TTC.**

La procédure d'obtention des aides financières aux titres des travaux D.F.C.I. se fait par appel à propositions. Cette procédure relève du programme de Développement Rural F.E.A.D.E.R. 2014-2020 de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ce programme propose la mesure 8.3.1 Défense de la Forêt Contre l'Incendie qui prévoit les critères d'éligibilité retenus et le formalisme à appliquer pour les Maîtres d'ouvrage D.F.C.I. La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est, depuis juin 2015, le guichet unique sur ces opérations, c'est-à-dire le seul interlocuteur et partenaire

Envoyé en préfecture le 15/03/2018

Reçu en préfecture le 15/03/2018

Affiché le 15/03/2018

Besnier
LeVaut

ID : 083-200004802-20180306-18_180306_22-DE

financier à solliciter. Le Président précise que si la Communauté de communes propositions 2018, elle pourra renouveler sa demande en 2019.

En ce qui concerne la programmation 2018 (réalisation 2019), le Président propose que la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur soit sollicitée au taux de 80 % du montant HT des travaux (qui est le taux plafond autorisé) selon le plan de financement suivant :

Total de l'opération	154 674,00 € HT
dont études	6 000,00 €
dont maîtrise d'œuvre	9 074,00 €

Autofinancement (20 %)..... 30 934,80 €

Aides financières sollicitées (80%)..... 123 739,20 €

Le Président propose au conseil communautaire de solliciter de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans le cadre de l'appel à projet DFCI 2018, une aide financière d'un montant de 123 739,20 €.

**LE CONSEL COMMUNAUTAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITÉ :**

- **SOLLICITE** de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans le cadre de l'appel à projet DFCI 2018, une aide financière d'un montant de **123 739,20 €**,
- **AUTORISE** le Président à engager toute démarche et à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.



Tourrettes le 08/03/2018

Rene UGO
Président

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE**

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 32
Présents 22
Pouvoirs 8
Absent..... 2
Suffrages exprimés..... 30

Séance du mardi 06/03/2018 à 18 h 00

Secrétaire de séance : Mme AMAND-VERMOT

Date de convocation : 28-02-2018

DCC n° 180306/23

Le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de René UGO

Présents : JL. Fabre, B. Henry, M. Tosan, J. Sagnard, E. Feraud, N. Martel, A. Bouhet, M. Robbe, JJ. Forniglia, R. Ugo, MJ. Bauduin, R. Trabaud, C. Bouge, P. de Clarens, JY. Huet, L. Fabre, F. Cavallier, C. Théodose, M. Christine, S. Amand-Vermot, I. Derbès, C. Louis

Absents excusés : I. Bertlot, J. Fabre, P. Fenocchio (pouvoir à JL. Fabre), A. Cheyres (pouvoir à E. Feraud), E. Menut (pouvoir à C. Bouge), MJ. Mankai (pouvoir à JY. Huet), JF Bormida (pouvoir à C. Théodose), C. Mirallès (pouvoir R. Ugo), M. Bottero (pouvoir à R. Trabaud), A. Pellegrino (pouvoir à P. de Clarens)

**CREATION D'EMPLOIS ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS
BUDGET ANNEXE DES DECHETS MENAGERS & ASSIMILES**

Le Président rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de la collectivité sont créés par l'organe délibérant et qu'il appartient à ce dernier de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de permettre l'intégration directe sur le premier grade d'adjoint technique territorial de trois agents recrutés sur des emplois avenir lors de la mise en place de la régie de collecte en 2015,

CONSIDERANT leur valeur professionnelle et engagement personnel depuis trois années, l'anticipation de la fin de leur contrat aidé par l'Etat en 2018 et la nécessité de maintenir l'effectif actuel pour un bon fonctionnement de la régie,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITÉ :

- **DECIDE** la création de trois emplois permanents de catégorie C,
- **MODIFIE** le tableau des emplois comme suit :

FILIERE	CE	GRADE	Création	Date d'effet	OBJET
technique	Adjoint technique	Adjoint technique territorial C1	3 ETC	01/04/2018	Postes de chauffeurs-ripeurs

- **PRECISE** que les crédits sont prévus au budget, chapitre 012.

Tourrettes le 08/03/2018

René UGO
Président





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE**

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 32
Présents 22
Pouvoirs 8
Absent..... 2
Suffrages exprimés..... 30

DCC n° 180306/24

Séance du **mardi 06/03/2018** à 18 h 00

Secrétaire de séance : Mme AMAND-VERMOT

Date de convocation : 28-02-2018

Le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de René UGO

Présents : JL. Fabre, B.Henry, M. Tosan, J. Sagnard, E.Feraud, N.Martel, A.Bouhet, M. Robbe, JJ. Forniglia, R.Ugo, MJ. Bauduin, R.Trabaud, C.Bouge, P. de Clarens, JY. Huet, L. Fabre, F. Cavallier, C. Théodose, M. Christine, S. Amand-Vermot, I.Derbès, C. Louis

Absents excusés : I.Bertlot, J.Fabre, P. Fenocchio (pouvoir à JL. Fabre), A. Cheyres (pouvoir à E. Feraud), E. Menut (pouvoir à C. Bouge), MJ. Mankaï (pouvoir à JY. Huet), JF Bormida (pouvoir à C. Théodose), C. Mirallès (pouvoir R. Ugo), M. Bottero (pouvoir à R. Trabaud), A.Pellegrino (pouvoir à P. de Clarens)

**ENGAGEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DANS LE DISPOSITIF
DU SERVICE CIVIQUE ET DEMANDE D'AGREMENT**

L'engagement de service civique créé par la loi du 10 mars 2010 est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans. Il s'agit d'un engagement volontaire d'une durée de 6 à 12 mois, pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines d'interventions reconnus prioritaires pour la nation : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence. Il s'inscrit dans le code du service national et non pas dans le code du travail.

L'agrément est délivré pour 3 ans au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure à assurer l'accompagnement et à prendre en charge des volontaires. Chaque volontaire dispose d'un tuteur sera chargé de le préparer et de l'accompagner dans la réalisation de sa mission.

Le service civique donne lieu à une indemnité versée directement par l'Etat au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier.

Les frais d'alimentation ou de transport sont couverts par la collectivité par le versement d'une indemnité complémentaire de 107.58 euros mensuels, soit 7,43 % de la rémunération mensuelle afférente à l'IB 244/IM 309 de la fonction publique prévu par le décret du 23 décembre 1982).

Le Président explique que l'engagement citoyen va s'inscrire dans le projet de développement de la collecte sélective sur l'ensemble du territoire, et sera un vecteur de communication sur le Pays de Fayence. Pendant 8 mois, deux jeunes pourront bénéficier de ce dispositif au sein du service déchets-environnement, et auront pour mission de diffuser et de promouvoir les nouvelles consignes de tri auprès des habitants, du jeune public et des touristes.

Ce dispositif permettra également à un jeune de participer pendant 6 mois, au développement de la pratique de la randonnée et de la valorisation du patrimoine naturel dans le cadre d'un projet de création d'un GR de Pays et de remise en état des sentiers de randonnée existants. Sa mission consistera à collecter des informations auprès des usagers des sentiers, des données numériques et de participer à l'amélioration de l'état des itinéraires en recensant les anomalies et la signalétique.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU La loi n°2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique et le décret n°2010-485 du 12 mai 2010 relatif au service civique,

CONSIDERANT la volonté de développer une politique jeunesse innovante en offrant aux jeunes du territoire la possibilité de s'engager dans des projets leur permettant de devenir acteurs d'un meilleur vivre ensemble,

CONSIDERANT le caractère d'intérêt général des missions qui pourraient être confiées aux jeunes volontaires,

Envoyé en préfecture le 15/03/2018

Reçu en préfecture le 15/03/2018

Affiché le 15/03/2018

Besnier
Levraut

ID : 083-200004802-20180306-18_180306_24-DE

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITÉ :

- **AUTORISE** le Président à déposer un dossier de demande d'agrément au titre de l'engagement dans le dispositif du Service Civique auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Var (DDCS),
- **DONNE** son accord de principe à l'accueil de jeunes en service civique volontaire, avec démarrage dès que possible après agrément de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale,
- **S'ENGAGE** à dégager les moyens humains, matériels et financiers nécessaires à la qualité de l'accueil des volontaires et de la mise en œuvre des missions ainsi qu'à promouvoir et valoriser le dispositif et ses acteurs, notamment auprès des jeunes,
- **APPROUVE** la liste des missions du service civique présentées dans les annexes ci-jointes,
- **AUTORISE** le Président à déposer une demande d'agrément pour la mission présentée dans les annexes ci-jointes,
- **AUTORISE** le Président à signer tout acte, convention et contrat afférent au dispositif Service Civique tel que défini par la loi du 10 mars 2010 et ses décrets d'application,
- **DE PREVOIR** les sommes correspondantes au budget annexe des déchets ménagers & assimilés pour le recrutement de deux jeunes et au budget principal pour le recrutement d'un jeune.



Tourrettes le 08/03/2018

René UGO
Président



Dossier de demande d'agrément au titre de l'engagement de Service Civique

Fiche « mission » Une fiche par type de mission

Aide au remplissage de cette fiche : notice pages 7 et 8

NB : cette fiche peut faire l'objet d'échanges avec l'autorité administrative en charge de l'instruction de la demande et être modifiée. Seule la description de la mission figurant dans l'agrément fait foi.

→ **Intitulé de la mission**

Développement de la randonnée pour tous et mise en valeur du patrimoine naturel du territoire

→ **Lieu de réalisation de la mission :** France Etranger

→ **Thématique principale dans laquelle s'inscrit la mission (choisir un seul thème)**

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Solidarité (1) | <input type="checkbox"/> Environnement (6) |
| <input type="checkbox"/> Santé (2) | <input type="checkbox"/> Mémoire et citoyenneté (7) |
| <input type="checkbox"/> Education pour tous (3) | <input type="checkbox"/> Développement international et action humanitaire (8) |
| <input type="checkbox"/> Culture et loisirs (4) | <input type="checkbox"/> Intervention d'urgence (9) |
| <input checked="" type="checkbox"/> Sport (5) | |

→ **Dans quel contexte ou projet s'intègre la mission ? A quel objectif d'intérêt général répond-elle ?**

Sensibiliser le public à l'environnement en développant une activité physique bénéfique pour la santé

→ **Quelles seront les activités confiées aux volontaires (à détailler) ?**

Collecter des informations auprès des usagers des sentiers,
Collecter des données numériques,
Participer à l'amélioration de l'état des itinéraires en recensant les anomalies et la signalétique.

→ **En quoi cette mission complètera, sans s'y substituer, les actions assurées par les salariés, agents publics, stagiaires et bénévoles de la structure ?**

Cette mission est ponctuelle. Elle améliorera les conditions de pratiques et les développera grâce à la collecte des informations et des données. Elle complète les missions du responsable du service qui coordonne les actions, des agents qui assurent les travaux et du CDRP83 qui entretient le balisage des sentiers.

→ **Lieux d'intervention**

- | | |
|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Commune(s) : Pays de Fayence | <input type="checkbox"/> Collectivité d'outre-mer : |
| <input type="checkbox"/> Département (s) : | <input type="checkbox"/> France entière |
| <input type="checkbox"/> Région(s) : | <input type="checkbox"/> Etranger (préciser) : |



**Demande d'agrément
au titre de l'engagement de service civique
Fiche «mission»**

Envoyé en préfecture le 15/03/2018
Reçu en préfecture le 15/03/2018
Affiché le 15/03/2018
ID : 083-200004802-20180306-18_180306_24-DE



→ **Nombre indicatif annuel de volontaires susceptibles d'être accueillis par votre organisme pour cette mission : 1**

→ **Quelles seront les modalités mises en œuvre pour permettre aux volontaires d'avoir une expérience de mixité sociale au cours de cette mission ?**

Le volontaire devra accomplir sa mission en collaborant avec les agents des services en lien avec la mission, avec les bénévoles des associations de randonnée, avec les baliseurs du CDRP83 et enfin devra aller au contact des usagers sur le terrain afin de collecter des informations.

→ **En quoi la mission proposée est-elle accessible à tous les jeunes ?**

Cette mission ne requiert pas de diplômes, formations ou expériences spécifiques, mais fait appel aux capacités d'autonomie, d'aptitude physique, à des connaissances propres, à des savoir-faire et à du savoir-être personnel

→ **Cette mission prévoit-elle l'accueil de volontaires étrangers ?**

Oui

Non



Envoyé en préfecture le 15/03/2018

Reçu en préfecture le 15/03/2018

Affiché le 15/03/2018

Recevoir
Levraut

ID : 083-200004802-20180306-18_180306_24-DE



Dossier de demande d'agrément au titre de l'engagement de Service Civique

Fiche « mission » Une fiche par type de mission

Aide au remplissage de cette fiche : notice pages 7 et 8

NB : cette fiche peut faire l'objet d'échanges avec l'autorité administrative en charge de l'instruction de la demande et être modifiée. Seule la description de la mission figurant dans l'agrément fait foi.

→ **Intitulé de la mission**

SENSIBILISER LES USAGERS A LA PREVENTION ET AU TRI DES DECHETS

→ **Lieu de réalisation de la mission :** France Etranger

→ **Thématique principale dans laquelle s'inscrit la mission (choisir un seul thème)**

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Solidarité (1) | <input checked="" type="checkbox"/> Environnement (6) |
| <input type="checkbox"/> Santé (2) | <input type="checkbox"/> Mémoire et citoyenneté (7) |
| <input type="checkbox"/> Education pour tous (3) | <input type="checkbox"/> Développement international et action humanitaire (8) |
| <input type="checkbox"/> Culture et loisirs (4) | <input type="checkbox"/> Intervention d'urgence (9) |
| <input type="checkbox"/> Sport (5) | |

→ **Dans quel contexte ou projet s'intègre la mission ? A quel objectif d'intérêt général répond-elle ?**

Cette mission s'intègre au développement de la collecte sélective sur l'ensemble du territoire afin de réduire les déchets non valorisés.

→ **Quelles seront les activités confiées aux volontaires (à détailler) ?**

Distribution de flyers sur les gestes de tri,
Aller à la rencontre des usagers afin de les inciter à pratiquer le tri (porte à porte, marchés, mairies),
Sensibiliser les touristes en vacances sur le territoire aux gestes de tri,
Tenir un stand sur la sensibilisation aux gestes de tri lors des différentes manifestations,
Intervention dans les écoles et centres aérés afin de sensibiliser le jeune public.

→ **En quoi cette mission complètera, sans s'y substituer, les actions assurées par les salariés, agents publics, stagiaires et bénévoles de la structure ?**

La Communauté de communes étant en cours de développement de la collecte sélective, elle doit intensifier la communication auprès des usagers.
Par la tenue de stands et la sensibilisation auprès des touristes, les jeunes volontaires viendront en renfort des ambassadeurs du tri actuellement en poste.



**Demande d'agrément
au titre de l'engagement de service civique
Fiche «mission»**

Envoyé en préfecture le 15/03/2018
Reçu en préfecture le 15/03/2018
Affiché le 15/03/2018
ID : 083-200004802-20180306-18_180306_24-DE



→ **Lieux d'intervention**

- | | |
|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Commune(s) : Pays de Fayence | <input type="checkbox"/> Collectivité d'outre-mer : |
| <input type="checkbox"/> Département (s) : | <input type="checkbox"/> France entière |
| <input type="checkbox"/> Région(s) : | <input type="checkbox"/> Etranger (préciser) : |

→ **Nombre indicatif annuel de volontaires susceptibles d'être accueillis par votre organisme pour cette mission : 2**

→ **Quelles seront les modalités mises en œuvre pour permettre aux volontaires d'avoir une expérience de mixité sociale au cours de cette mission ?**

Les volontaires devront accomplir leur mission en collaborant avec les agents des services, et devront aller au contact des usagers sur le terrain afin de communiquer (écoles, manifestations, porte à porte, zones touristiques,...).

→ **En quoi la mission proposée est-elle accessible à tous les jeunes ?**

Cette mission ne requiert pas de diplômes, de formations ou d'expériences spécifiques, mais fait appelle aux capacités d'autonomie, à des connaissances propres, à des savoir-faire et à du savoir-être personnel

→ **Cette mission prévoit-elle l'accueil de volontaires étrangers ?**

- Oui Non

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE**

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 32
Présents 22
Pouvoirs 8
Absent..... 2
Suffrages exprimés..... 30

DCC n° 180306/25

Séance du mardi 06/03/2018 à 18 h 00

Secrétaire de séance : Mme AMAND-VERMOT

Date de convocation : 28-02-2018

Le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de René UGO

Présents : JL. Fabre, B. Henry, M. Tosan, J. Sagnard, E. Feraud, N. Martel, A. Bouhet, M. Robbe, JJ. Forniglia, R. Ugo, MJ. Bauduin, R. Traubaud, C. Bouge, P. de Clarens, JY. Huet, L. Fabre, F. Cavallier, C. Théodose, M. Christine, S. Amand-Vermot, I. Derbès, C. Louis

Absents excusés : I. Bertlot, J. Fabre, P. Fenocchio (pouvoir à JL. Fabre), A. Cheyres (pouvoir à E. Feraud), E. Menut (pouvoir à C. Bouge), MJ. Mankai (pouvoir à JY. Huet), JF Bormida (pouvoir à C. Théodose), C. Mirallès (pouvoir R. Ugo), M. Bottero (pouvoir à R. Traubaud), A. Pellegrino (pouvoir à P. de Clarens)

**BUDGET ANNEXE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES :
CREATION D'UN EMPLOI DE RESPONSABLE D'EXPLOITATION DE LA REGIE DE COLLECTE**

Le Président rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de la collectivité sont créés par l'organe délibérant et qu'il appartient à ce dernier de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il explique que le développement de la collecte sélective sur le territoire nécessite d'optimiser les circuits de collecte actuels en créant de nouveaux circuits et en réorganisant la régie de collecte.

En effet, l'actuel responsable d'exploitation de la régie assure cette mission depuis mai 2016 en sus de son métier de chef d'atelier mécanique.

Aujourd'hui, l'arrivée de la date d'échéance des contrats d'entretien des poids-lourds ainsi que l'augmentation progressive de la flotte automobile des véhicules de service légers imposent une présence accrue du chef d'atelier. Par ailleurs, la charge de travail pour manager une équipe de 28 agents est telle qu'elle nécessite le recrutement à temps complet d'un responsable d'exploitation expérimenté dont les missions principales seraient les suivantes :

1/ Mise en œuvre, développement et contrôle qualité des tournées :

Les tournées sont celles de la collecte des ordures ménagères, de la collecte sélective en bacs roulants et des encombrants, effectuées en régie.

La collecte sélective en points d'apports volontaires est réalisée en prestation de service, seul le contrôle de l'application du marché sera réalisé.

La volonté est de développer les collectes sélectives sur l'ensemble du territoire pour les flux d'emballage, de papier, de carton et de verre mais aussi d'expérimenter de nouvelles collectes, ex : bio déchets...

• Mise en œuvre

- Appliquer sur le terrain les tournées existantes,
- Organiser la collecte des dépôts sauvages selon le listing communiqué par la cellule administrative et selon les dépôts constatés par les équipages au cours des tournées,
- Organiser la collecte des encombrants selon le listing communiqué par la cellule administrative,
- Elaborer les plannings (prévisionnels et réalisés) requérant anticipation et centralisation de toutes les absences prévisibles du personnel; transmettre au préalable aux services administratifs déchets et RH les plannings prévisionnels,
- Veiller à l'optimisation des moyens humains et matériels (planifier les congés annuels sur les périodes creuses, optimiser l'effectif des équipages en fonction des tournées).



- Développement

- Ajuster les tournées au fil des évolutions rencontrées sur le terrain (création de nouvelles tournées)
- En collaboration avec la cellule administrative, optimiser les tournées existantes et développer de nouvelles tournées dans le cadre du renforcement de la collecte sélective,
- Les objectifs du développement des tournées sont le renforcement de la collecte sélective, la maîtrise des coûts et la qualité du service rendu.

- Contrôle qualité :

- Assurer un contrôle qualité quotidien des tournées effectuées par l'analyse des données GPS en veillant au strict respect de l'application de la réglementation par les agents (horaire, temps de travail, temps de pause, respect du sens et du plan du circuit de collecte, respect du code de la route : pratique bilatérale, ...) et si nécessaire assurer un contrôle des tournées sur le terrain.
- Veiller à ce que chaque agent porte des équipements de protection individuelle (EPI),
- Veiller au respect des règles d'utilisation des matériels,
- Suivi des habilitations (FIMO + carte conducteur...), des formations spécifiques (CACES) des conducteurs,
- Assurer la formation des nouvelles recrues pour la bonne exécution de leur mission,
- Faire remonter aux communes les demandes d'élagage et en assurer le suivi.

2/ Management de l'équipe :

- Echanger avec les agents sur les situations rencontrées pendant la tournée,
- Assurer si besoin un recadrage verbal pour recentrer l'action sur les missions qui leur sont confiées, et s'appuyer si nécessaire sur le Service RH pour la rédaction de courriers,
- Assurer l'interface avec les services administratifs en transmettant les informations nécessaires (rapports d'incidents...) au traitement des conséquences des dysfonctionnements rencontrés dans l'organisation du travail (tant sur les aspects managérial, technique, juridique que financier),
- Veiller au maintien d'un bon climat social en favorisant l'échange et la communication avec les équipes (rappel des consignes nécessaires à la bonne exécution du service, pratique de l'écoute active, échange en amont avec le service RH sur les moyens de recadrage des agents avant l'annonce de décisions disciplinaires), rappel des objectifs.

Il est donc proposé au Conseil communautaire de créer un emploi de chef d'exploitation à temps complet de catégorie B ou C selon le profil du candidat retenu mais aussi d'autoriser la possibilité du recours à un agent contractuel.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

CONSIDERANT la nécessité de recruter un chef d'exploitation à temps complet pour le management de la régie,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITÉ :

- **DECIDE** la création d'un emploi à temps complet de catégorie B ou C de la filière technique (cadre d'emploi des techniciens ou des agents de maîtrise) ou de la filière administrative (cadre d'emploi des rédacteurs ou des adjoints administratifs) selon le profil du candidat fonctionnaire qui sera retenu,
- **DECIDE** que cet emploi pourra toutefois être pourvu par un agent contractuel dans les conditions de l'article 3-1 et suivants de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 si aucun candidat fonctionnaire n'a pu être retenu pour assurer cette fonction,
- **DE PREVOIR** les sommes correspondantes au poste au budget correspondant.

Tourrettes le 08/03/2018



René UGO
Président